

COMITÉ
HAUTS DE SEINE
FFHANDBALL



Assemblée Générale Ordinaire



**Lundi 28 juin 2021
à 19h00
À Issy-les-Moulineaux**

SOMMAIRE

- Procès-verbal Assemblée Générale ordinaire du 24 juin 2020 4
- Procès-verbal Assemblée Générale électorale du 14 octobre 2020 14

Rapports

- Rapport moral du Secrétaire Général 18
- Commission des statuts & règlements 19
 - Division des qualifications 19
 - Division de la CMCD 20
 - Division équipements 21
- Commission de discipline 22
- Commission réclamations & litiges 23
- Commission d'organisation des compétitions 24
- Commission d'arbitrage 25
- Commission technique 26
 - Commission juges-arbitres jeunes 26
 - Commission technique – filière féminine 2007-2008 27
 - Commission technique – filière masculine 2007-2008 28
 - Formation de cadres 29
 - Développement 30
 - Événements 31
- Commission de développement 32
- Rapport du trésorier – Bilan au 31 décembre 2020 33

Projets

- Commission des finances 40
 - Budget prévisionnel 2021 40
 - Tarifs saison 2021-2022 41
 - Engagements 2021-2022 42
 - Participation financière des clubs 43
- Commission d'arbitrage 44
- Commission technique 45
 - Commission juges-arbitres jeunes 45
 - Commission technique – filière masculine 2007-2008-2009 46
 - Formation de cadres 48
 - Événements 49
- Commission de développement 50
- Commission d'organisation des compétitions 51
- Annexes commission sportive 75

Malakoff, le 14 juin 2021

Réf : 03 - 21 / EB / EK

Assemblée Générale Ordinaire Convocation

Cher(e) Président(e),

L'Assemblée Générale Ordinaire du Comité Départemental de Handball des Hauts-de-Seine se tiendra le :

Lundi 28 juin 2021 à 19h00

Palais des Sports Robert-Charpentier

Mezzanine (1^{er} étage)

4/6 Boulevard des Frères-Voisin – 92130 Issy-les-Moulineaux

Parking sous le PDS

En raison des consignes sanitaires, seul(e) un(e) représentant(e) de votre club pourra assister aux travaux de notre Assemblée Générale. Merci à vous de nous remettre le coupon-réponse ci-après, pour le mercredi 23 juin 2021 au plus tard.

ORDRE DU JOUR

1. Appel des délégués
2. Allocution du Président
3. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 juin 2020 en visioconférence
4. Rapport moral du Secrétaire Général
5. Rapport des commissions départementales
6. Bilan financier 2020
7. Rapport des vérificateurs aux comptes
8. Élection des vérificateurs aux comptes
9. Projets des commissions départementales
10. Vote du Budget 2021
11. Questions diverses

Nous vous rappelons que la présence d'un(e) représentant(e) de chaque club est absolument souhaitée. Vous trouverez, en pièce jointe, un mandat et une procuration à remplir en cas d'absence du (de la) Président(e).

Veuillez agréer, Cher(e) Président(e), l'assurance de mes meilleurs sentiments sportifs.



Éric Barbareau
Président du Comité 92

PJ : 1 mandat et 1 procuration

Destinataires : Clubs des Hauts-de-Seine – Membres CA – Ligue Île-de-France de handball

Assemblée générale ordinaire

le 24 juin 2020 à 19h00

Les membres du conseil d'administration et les représentants des clubs de handball des Hauts-de-Seine, légalement et individuellement convoqués, dans le contexte de crise sanitaire actuelle, se sont réunis en visioconférence sous la Présidence d'Éric BARBAREAU, Président du Comité départemental de handball des Hauts-de-Seine.

Étaient présents(es) :

M^{mes} Séverine HERRY, Jocelyne BRODIN, Marie-Claude PHILIPPE

MM. Éric BARBAREAU, Philippe BRODIN, Jean-Pierre CHATAIGNER, Sébastien DEVAY, Michel FIRMESE, Jean-Philippe MENNESSON, Richard TOUSSAINT, Édouard SOLINSKI

Étaient absents(es) excusés(es) :

M^{mes} Corinne BAUDRY, Maria HUG, Françoise MANIEZ

MM. Sébastien DEGRAND, Michel GROUT, Nicolas HACHETTE, Damien JOUBERT, Aïssame MILI, Ange TORRE

Invités(es) présents (es) :

M. Georges POTARD, Président de la Ligue Île-de-France de handball

M^{me} Emmanuelle KLEIN, Conseillère Technique Fédérale

Les représentants présents des clubs de :

AC BOULOGNE-BILLANCOURT HB – HBC ANTONY – ASNIERES HC – COM BAGNEUX – BOIS COLOMBES SPORTS – ASV CHATENAY-MALABRY- CHAVILLE HB – CLAMART HB – CS CLICHY – ES COLOMBIENNE HB – COURBEVOIE HB – AS FONTENAY/ROSES- ISSY PARIS HAND – LEVALLOIS SC- AS MEUDON HB – CSM PUTEAUX – RUEIL AC – STADE DE VANVES – VILLE D'AVRAY HB

Clubs absents excusés :

CSM GENNEVILLOIS HB – ISSY HB MASCULINS – USM MALAKOFF – ES NANTERRE – HBC SURESNES – HBC VAUCRESSON – ÉDUC'HAND

ORDRE DU JOUR :

1. Appel des délégués
2. Allocution du Président
3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 juin 2019 à Nanterre
4. Rapport moral du Secrétaire Général
5. Rapport des commissions départementales
6. Rapport financier
7. Rapport des vérificateurs aux comptes
8. Élection des vérificateurs aux comptes
9. Projet des commissions
10. Vote du budget
11. Questions diverses
12. Remise des récompenses

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

Le quorum étant atteint, 127 voix sur 173, l'Assemblée Générale est déclarée ouverte.

Éric BARBAREAU a le plaisir, au nom de tous, de saluer et de remercier toutes les personnes présentes en visioconférence à l'Assemblée Générale.

Avant d'entamer l'ordre du jour et par suite du contexte de crise sanitaire actuelle, Éric BARBAREAU propose de faire le tour des clubs afin de leur donner la parole concernant leur situation sportive et financière.

Chaque club s'exprime pour faire état de leur situation. Les situations de reprises de l'activité sont variables d'un club à un autre, côté gymnase pour certains, la reprise s'est faite à l'extérieur, car les gymnases ne ré-ouvrent pas avant septembre, pour d'autres les gymnases étant ré-ouverts la reprise s'est faite par petit groupe, en respectant le protocole sanitaire. Les séniors ont repris mais pour certains les jeunes ne reprendront pas avant le début de saison ou vice-versa.

Côté finances, certains clubs ont perdu leur(s) sponsor(s), des sections ont dû rétrocéder à leur commune jusqu'à 30 % de leur subvention, cela concerne 3 clubs omnisports, dans la majorité des cas les finances sont restées stables puisque pas de dépenses. En ce qui concerne les inscriptions, cela risque de varier également, comme pour certains clubs, une défection chez les féminines, d'autres sont inquiets dans les catégories moins de 11 ans et moins de 13 ans pour la saison prochaine.

Éric BARBAREAU annonce que, suite à une récente bonne nouvelle du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine", une subvention exceptionnelle de 22 500 € devrait être attribuée au Comité, mais cela reste à confirmer, et propose que cette subvention exceptionnelle soit redistribuée aux clubs.

Jean-Philippe HISQUIN (Châtenay-Malabry) demande s'il y a des informations concernant le Pass 78/92 et si les moins de 18 ans sont concernés.

Jean-Philippe MENNESSON confirme que le nouveau Pass 78/92 concerne les 11-18 ans et qu'il est intéressant pour les clubs.

ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE L'AG ORDINAIRE DU 26 JUIN 2019

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT MORAL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES

A) Rapport de la commission des statuts & règlementation – division qualifications

Édouard SOLINSKI annonce 8554 licences pour cette saison, avec une baisse chez les masculins, déjà remarquée la saison précédente, surtout dans la catégorie moins de 12 ans et 12/16 ans. Les féminines restent stables avec une hausse en plus de 16 ans, et une légère baisse en moins de 12 ans.

Il ajoute qu'il est souhaitable que les certificats médicaux fédéraux soient utilisés. Toutes les mentions nécessaires sont présentes et cela évite les oublis et les retours car il manque quelque chose.

Jean-Philippe HISQUIN (ASV Châtenay-Malabry) précise que si un licencié présente un autre certificat médical le club ne le refusera pas.

Adopté à l'unanimité.

B) Rapport de la commission des statuts & réglementation – division CMCD

Adopté à l'unanimité.

C) Rapport de la commission des statuts & réglementation – division équipements

Jean-Pierre CHATAIGNER, représentant sur le Comité, précise que des dossiers sont en cours d'étude, et qu'il s'est déjà déplacé au gymnase de Fontenay-aux-Roses pour relever l'éclairage.

Adopté à l'unanimité.

D) Rapport de la commission de discipline

Jean-Pierre CHATAIGNER souligne qu'à la suite de l'arrêt des championnats pour la saison en cours, les dossiers ont été suspendus. Des courriers ont été adressés aux intéressés et aux clubs pour les en informer.

Dès connaissance des calendriers 2020-2021, les intéressés ainsi que les clubs concernés seront également informés des nouvelles dates d'exécution des sanctions de suspension et/ou des dates probatoires.

Il adresse à l'Assemblée un appel à candidature pour "gonfler" la commission. Il demande aux personnes qui sont intéressées d'adresser à la commission leur CV et motivation par mail.

Une pensée à Jean-Claude VINCENT qui nous a quitté au mois de février.

Adopté à l'unanimité.

E) Rapport de la commission réclamations & litiges

Commission territoriale qui ne siège qu'au niveau de la ligue Île-de-France.

F) Rapport de la commission d'organisation des compétitions

Jocelyne BRODIN donne les grandes lignes du rapport. Le rapport présente les classements des nationaux, régionaux et départementaux avec les accessions et les relégations, à la suite de l'arrêt des compétitions.

Les équipes de Jeunes qui ont participé jusqu'à l'arrêt des championnats ont été classées par numéro d'affiliation, au sein de leur niveau de championnat.

En ce qui concerne le département, les classements ont été effectués selon les directives fédérales. L'équipe d'Antony + de 16 ans masculins descendante de 1^{ère} division territoriale est repêchée, les raisons seront vues lors de l'étude des projets.

Marie-Claude PHILIPPE, membre du CA, précise qu'il faut ajouter en moins de 18 ans féminines honneur l'équipe du Stade de Vanves qui a été omise. La correction sera effectuée.

Adopté à l'unanimité.

G) Rapport de la commission d'arbitrage

Youssef HARIZ (Clamart HB) demande si l'indemnité des rencontres jeunes est toujours la même ou si elle a augmenté ?

Réponse : L'indemnité des jeunes reste la même soit 34 euros. Il est souligné également qu'un travail territorial est en cours concernant la rémunération des arbitres.

Adopté à l'unanimité.

H) Rapport de la commission technique

Juges Arbitres Jeunes

Une bonne nouvelle, 5 ou 6 binômes du 92 sont promus par la Commission territoriale.

La CDJA a œuvré dans les domaines énoncés dans le rapport, cependant cette saison marquée par la pandémie liée au Covid-19 n'a pas permis de réaliser l'intégralité des activités de détection notamment en ce qui concerne la participation des JAJ aux championnats régionaux et nationaux, au GP du 78 et aux Inter-comités nationaux.

Trois stages étaient planifiés en internat au lycée Saint-Nicolas d'Issy-les-Moulineaux durant les vacances de la Toussaint, de février et d'avril, seuls ceux de la Toussaint et de février ont pu se tenir.

Adopté à l'unanimité.

Filière féminine – joueuses nées en 2006 et 2007

Les jeunes joueuses de la délégation alto-séquanaise sélection du 92 ont fini à la 5^e place des inter-comités territoriaux, place permettant l'accession au Challenge des inter-comités nationaux. Malheureusement l'aventure s'est arrêtée là, les ICN 1 programmés sur la journée du 15 mars 2020 ont été annulés.

À noter, qu'1 joueuse intègre, dès le mois de septembre, le pôle d'excellence de Châtenay et 1 joueuse intègre le pôle d'accession de Fontainebleau.

Aucun vote n'intervient.

Filière masculine – joueurs nés en 2005 (01-09/31-12) 2006 et 2007

Comme les féminines, le groupe des garçons termine 5^e lors des inter-comités territoriaux mais n'a pas pu continuer l'aventure nationale en raison de l'épidémie et des mesures sanitaires.

À noter qu'un joueur intégrera dès le mois de septembre le pôle d'Île-de-France.

Aucun vote n'intervient.

Formation de cadres

Cette année a démarré la nouvelle architecture des formations de cadres en proposant deux sessions de la certification "Animer / Accompagnateur Écoles d'arbitrage – Contribuer à l'animation de la structure". Malheureusement la crise est survenue avant que chacun des participants puisse finir leur cursus de formation. La suite sera proposée dans le 1^{er} trimestre de la future saison.

Aucun vote n'intervient.

Développement Mini-hand

Présentation des différentes actions menées comme :

- *Interventions dans les écoles*
- *Dotation fédérale*
- *Mini-handball dans le 92 : l'évènement Festi'hand n'a pu malheureusement avoir lieu.*
- *Label "Ecole de Handball" : 24 clubs sur 24 labellisés, soit 100 % ont été valorisés et reconnus, en obtenant le label "Ecole de Hand".*
- *Hand loisir* : l'organisation mise en place depuis 3 années a été interrompue à la suite de la crise sanitaire.

Aucun vote n'intervient.

Événementiel :

Présentation des différentes actions menées :

- 1) En partenariat avec le Département des Hauts-de-Seine (13^e édition) :
 - Le Challenge du département des Hauts-de-Seine a regroupé 52 équipes sur 4 journées (septembre et octobre 2019) avec notamment l'organisation de la finale haute à Chaville.
 - Le tournoi des juges-arbitres jeunes s'est déroulé le 21 octobre 2019 à Issy-les-Moulineaux en parallèle du stage des juges-arbitres jeunes.
 - Le tournoi des 36 communes regroupant 49 classes de CM2 (1468 enfants), dont 17 communes représentées. 8 classes se sont retrouvées à Chaville pour les finales le 17 décembre 2019.
- 2) En raison de la crise sanitaire, nous n'avons pu organiser ou participer aux événements suivants :
 - Festi-hand des moins de 7 ans et moins de 9 ans,
 - Le Handicap,
 - Le Challenge GPSO,
 - le tournoi de Beach Handball

Aucun vote n'intervient.

I) Rapport de la commission des finances

Damien JOUBERT étant excusé, Éric BARBAREAU souligne que l'année 2019 a été bonne, le bilan présente un bénéfice puisque la totalité de la subvention du Conseil Général a été maintenue, d'autre part les subventions de l'Agence Nationale du Sport (ANS), qui gère les répartitions à la suite du souhait du gouvernement, vont diminuer comme déjà annoncé.

Il est à noter une augmentation du poste licences et du nombre de licenciés cela se répercute sur les ventes et rétrocession à la fédération.

Une économie sur le photocopieur avec une récupération de 4000 € et les stages de 4700 €.

Adopté à l'unanimité

PROJET DES COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES

A) Projet de la commission des finances

Éric BARBAREAU souligne que le budget prévisionnel est à l'équilibre et qu'il espère que le comité ne va pas perdre de licenciés. Pour revenir à ce qui a été dit, le Département des Hauts-de-Seine va allouer une subvention exceptionnelle aux Comités sportifs des Hauts-de-Seine, dans le cadre d'un plan départemental de relance de l'activité sportive, à la suite de la crise sanitaire Covid-19.

Le tarif de la part licence comité, ainsi que le tarif des engagements sont inchangés, ainsi que ceux de la ligue.

Emmanuelle KLEIN demande pourquoi est-il inscrit à l'ordre du jour "rapport et élection des vérificateurs aux comptes" ?

Éric BARBAREAU répond que cela n'est pas nécessaire puisqu'il y a un expert-comptable.

Adopté à l'unanimité

B) **Projet de la commission d'arbitrage**

Jean-Philippe MENNESSON prend la parole en l'absence de Aïssame MILI et liste les projets de la commission dans les grandes lignes :

- Stages de début de saison : en harmonisant les interventions afin de transmettre un message fort aux arbitres, en faisant venir un ou deux entraîneurs.
- L'accompagnement des arbitres : QCM écrits avec Aïssame MILI avec la mise en place dès septembre des accompagnements à distance via le logiciel QCM-ARBITRHAND, travail territorial d'harmonisation sur le contenu.
- Formation arbitre départementale : dès le mois de septembre et ce jusqu'au mois de novembre, et si les conditions le permettent de faire une 2^e session de formation sur le mois de janvier 2021.

Adopté à l'unanimité

C) **Projet de la commission technique**

Juges Arbitres Jeunes

Aucun vote n'intervient

Filière masculine – joueurs nés en 2007 et 2008 “mini projet de jeu”

Emmanuelle KLEIN rappelle que pourront être présentés 4 jeunes joueurs, au maximum, nés entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2006 qui n'auraient pas été identifiés pour intégrer soit l'équipe de ligue ou un des pôles (site d'accession ou d'excellence).

Un Tournoi avec les jeunes joueurs nés en 2006 est prévu le samedi 26 septembre à Bondoufle. Ce tournoi n'est pas prévu pour les féminines.

Travail très étroit avec le CTS de la filière masculine. À ce propos le PPF Masculin (Parcours de Performance Fédérale) s'est réuni six fois et aucune fois chez les féminines.

Aucun vote n'intervient

Formation de Cadres

Organisation de deux formations, “ANIMER” avec le rattrapage du bloc 4 des deux sites de 2019-2020 et “ENTRAINER DES ENFANTS”.

Madame Emmanuelle KLEIN précise que les inscriptions s'effectuent directement auprès de la Ligue Île-de-France.

Aucun vote n'intervient

Évènementiel

Aucun vote n'intervient

D) **Projet de la commission d'organisation des compétitions**

Jocelyne BRODIN précise que les projets sont plus longs car ils présentent les règlements particuliers de la Commission d'Organisation des Compétitions qui ont été basés sur les articles des règlements généraux FFHandball, présentés également dans le projet COC territorial et aménagés sur le 92.

- **Article 36.2.5 : surclassement des joueurs de moins de 15 à moins de 18 ans**

Cette modification du règlement COC IDF sera soumis aux votes lors de l'AG Ligue Ile-de-France.

- **Article 92 : situations particulières relatives à l'arbitrage dans le comité 92 à appliquer sur les matches jeunes et adultes**

Cet article est basé en majorité sur le règlement fédéral en de manque d'arbitres officiels sur les rencontres, avec un cas particulier dans la catégorie moins de 11 ans à moins de 18 ans et surtout avec un ajout (point C) pour lequel un vote intervient :

c- si pas de juge-arbitre officiel dans la salle, un licencié JOUEUR dans sa catégorie ou les catégories au-dessus peut arbitrer la rencontre avec l'accord des deux clubs. Cette fonction ne sera pas comptabilisée dans la CMCD. Le fait de noter ce licencié JOUEUR sur la FDME vaut pour acceptation de la part des deux équipes.

Vote point c : adopté à l'unanimité (147 voix pour – 0 contre – 0 abstention)

Précision : un licencié DIRIGEANT n'est pas autorisé à arbitrer

À ce propos il est précisé qu'un dirigeant ne peut être arbitre, il faut qu'il soit licencié joueur pour arbitrer et cela implique de fournir un certificat médical.

- **Article 93 : formalités administratives préalables à une rencontres départementales**

- **Article 94.1.3 : modification de date, d'horaire et de lieu d'une rencontre**

- **Article 98.2.3.3 : officiels de table**

Jocelyne BRODIN attire l'attention des clubs car de nombreuses anomalies sont relevées chaque semaine sur les FDME.

- **Article 105 : communication des résultats**

Jocelyne BRODIN signale aussi les retours d'anomalies concernant les résultats manquants après les rencontres du week-end.

- **Article 107 : modalités de classement**

107.1 : Points attribués

107.2 : Egalité entre deux clubs

107.3 : Egalité entre plusieurs clubs

107.4 : Egalité entre deux clubs ou plusieurs clubs issus de deux ou plusieurs poules différentes en championnat ou en délayages

107.5 : Egalité entre deux clubs dans une poule issue des brassages jeunes

107.6 : Egalité entre 3 ou 4 clubs dans une poule issue des brassages jeunes

Les modalités de classements ont été remis à plat, également dans le projet de la Ligue.

Jean-Philippe HISQUIN demande comment cela se passe lorsqu'il n'y a pas de match aller/retour ?

Le règlement Fédéral sera appliqué.

- **Horaires des rencontres**

- **Équipes réserves**

- **Accession en régional**

Tout manquement aux règlements fédéraux et aux règlements aménagés du Comité 92 entraînera une sanction sportive et financière.

En raison de la crise sanitaire vécue cette saison, la COC 92 a anticipé comme la FFHB et la Ligue Ile de France pour proposer une compétition jusqu'en mars 2021.

Les championnats sont alors modifiés, mais avec la volonté de revenir à notre organisation habituelle pour 2021-2022.

Jocelyne BRODIN détaille le projet des championnats adultes et jeunes, les clubs ayant déjà eu le dossier préparatoire en amont.

Championnats Masculins :

- **Plus de 16 ans masculins**

1^{re} division territoriale : 2 poules de 7 équipes en matchs A/R sur 14 dates

Le championnat a été revu et constitué sur la base de 13 clubs au lieu de 12.

Un club en situation de descente de 1^{re} division territoriale ayant été repêché après avoir porté réclamation sur une situation de début de saison concernant l'arbitrage.

- **Délayages accession ligue Île-de-France moins de 18 et moins de 15 ans masculins**

Jean-Philippe HISQUIN demande pourquoi il n'est pas autorisé de présenter deux équipes, une entente et une équipe d'un club de l'entente, à participer aux délayages accession région ?

Jocelyne BRODIN explique que la ligue n'autorise qu'une seule équipe d'un même club ou d'une même convention à évoluer en championnat régional dans une catégorie donnée (règlement COC IDF), comme stipulé dans le projet.

Après discussion concernant ce point, un vote est proposé à l'Assemblée :

- Possibilité de faire participer deux équipes, une Entente et une équipe d'un même club, aux "délayages accession région".

Adopté à l'unanimité (147 voix pour - 0 contre - 0 abstention)

Jean-Philippe HISQUIN demande si les délayages seront basés sur la formule de la saison dernière avec le 1^{er} et 2^e qualifiés ?

Jocelyne BRODIN répond que les délayages se dérouleront sous forme de tournois avec 6 clubs à qualifier pour la région. Les tournois, organisés en fonction du nombre d'équipes engagées, se dérouleront sur deux jours, le samedi 3 et dimanche 4 octobre 2020. Tous les comités feront la même chose.

- **Championnat moins de 18 et moins de 15 ans masculins**

Une phase de délayages en fonction du nombre d'équipes engagées afin de constituer les poules de l'Excellence à la 3^e division,

- **Moins de 13 ans masculins**

Les tournois ligue et le challenge du département des Hauts-de-Seine qui permettra d'effectuer les délayages et ainsi d'obtenir des poules de niveaux, mais aussi la détection sur nos jeunes handballeurs.

Jocelyne BRODIN ajoute qu'il est demandé aux clubs d'être vigilants quant à la communication des résultats, ceci afin d'adresser plus rapidement les organisations du week-end suivant.

- **Moins de 11 ans mixte**

Même schéma que la saison dernière avec l'utilisation du serpentini pour constituer les poules de délayages.

Jean-Philippe HISQUIN pense que la 1^{re} phase est moins longue, même schéma que les moins de 13 ans.

Il est précisé qu'il y a eu un pessimisme sur le travail des projets car beaucoup d'inconnus. Les jeunes démarrent tous après la Toussaint. Si les clubs veulent démarrer avant rien ne les empêche d'organiser des Tournois.

Championnats Féminins :

- **Plus de 16 ans féminines**

1^{re} division territoriale : 1 poule de 6 en matchs aller/retour sur 10 dates

2^e division territoriale : 1 poule de 7 équipes en matchs aller/retour sur 14 dates

Plusieurs clubs soulèvent le problème d'un championnat trop court les équipes engagées ne sont pas des équipes "loisirs", alors qu'il y a 22 dates de disponibles. Il est toutefois précisé que le championnat des + 16 ans sera adapté en fonction du nombre d'équipes engagées.

Une première proposition avait été soumise lors du précédent CA, soit une seule division avec brassage de toutes les équipes, 2 poules de 6 ou 7 toujours en fonction des engagements de début de saison, mais celle-ci n'avait pas été retenue par certains élus lors d'un CA.

Un vote est proposé à l'Assemblée :

- de revenir à la 1^{re} proposition, soit 2 poules de 7 équipes avec brassage.

Adopté avec

Pour : 126 voix

Contre : 12 voix (les 2 projets filles)

Abstention : 9 voix

- **Délayages accession ligue Île-de-France moins de 18 et moins de 15 ans féminines**

Les délayages se dérouleront sous forme de tournois, avec 5 clubs à qualifier pour la région. Les tournois organisés, en fonction du nombre d'équipes engagées, se dérouleront sur 2 jours, le samedi 2 et dimanche 3 octobre 2020.

- **Championnat moins de 18 et moins de 15 ans féminines**

Un championnat sera proposé en fonction du nombre d'équipes engagées.

- **Moins de 13 ans féminines**

Tournois de la Ligue Île-de-France

Challenge du département des Hauts-de-Seine qui permet d'effectuer des délayages afin d'obtenir un classement pour constituer les poules du championnat et aussi de détecter nos jeunes joueuses.

- **Moins de 11 ans féminines**

Le championnat sera proposé en fonction du nombre d'équipes.

À la demande d'un club sur le fait d'intégrer les équipes filles avec les garçons, il lui a répondu qu'il faut 6 équipes pour constituer un championnat féminin, donc n'ayant jusqu'à présent que 3 équipes c'est pourquoi elles évoluent dans le championnat masculin.

Pour information, et en raison de l'organisation du tournoi International Tiby Val-d'Oise les 6-8 novembre 2020, la 5^e journée des championnats adultes a été avancée au week-end du 1^{er} novembre, les calendriers départementaux seront donc modifiés dans ce sens.

QUESTIONS DIVERSES

Il est annoncé que l'Assemblée Générale électorale aura lieu la première ou la deuxième semaine d'octobre. Celle-ci sera organisée dans le salon d'Honneur d'Issy Paris Hand, avec la possibilité d'un accès au parking. Les clubs en seront informés début septembre pour respecter les délais.

Avant de clôturer cette Assemblée, Éric BARBAREAU, s'excuse de ne donner la parole que maintenant à Georges POTARD Président de la ligue IDF, mais il ne l'avait pas vu apparaître sur l'écran de la visioconférence.

Georges POTARD prend la parole et souligne qu'il est optimiste au vu de cette Assemblée Générale car l'ensemble des clubs sont optimistes sur la reprise de l'activité.

Il est étonné d'apprendre, pour ne l'avoir jamais entendu, que certains clubs ont dû rétrocéder une partie de leur subvention communale (Rueil AC, Levallois SC etc...).

Il ajoute que le budget de la Ligue a fait une estimation de 6000 € de soutien aux clubs, le projet a été mis en place avec la banque, mais il faut envisager que des dégâts risquent de tomber en 2021 (arrêt des sponsors).

Georges POTARD revient sur les décès annoncés, Covid-19 ou pas d'ailleurs, et souligne que cet état de fait est toujours un crève-cœur.

Il informe que la Ligue Ile-de-France Handball a fait le choix d'organiser l'Assemblée Générale par voie électronique sur le dossier financier (rapport sur les comptes 2019 et budget 2020) du 2 au 5 juillet 2020, le reste des bilans seront ajoutés.

Georges POTARD annonce son arrêt à la présidence de la Ligue après 16 ans de présence, et 4 années en tant que trésorier.

Il ajoute également qu'il n'y a pas de candidat et/ou candidate pour le moment, mais tient à rassurer qu'une liste sera quand même constituée pour la suite.

Avant de lever la séance, Éric BARBAREAU remercie l'Assemblée de sa participation.

La séance en visioconférence est levée à 21h30.

Éric BARBAREAU
Président du Comité Handball 92



Michel GROUT
Secrétaire Général



Assemblée générale électorale

le 14 octobre 2020 à 19h00 (en visio-conférence)

Les membres du Conseil d'Administration et les représentants des clubs de handball des Hauts de Seine, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis finalement, compte-tenu de l'évolution des conditions sanitaires entraînant l'édition de mesures de sécurité plus drastiques, par visioconférence sous la présidence d'Éric Barbareau.

Clubs représentés :

ASNIERES HBC – ES COLOMBIENNE – ASV CHATENAY-MALABRY – HBC ANTONY – COM BAGNEUX – BOIS-COLOMBES SP. – CHAVILLE HB – CLAMART HB – COURBEVOIE HB – AS FONTENAY-AUX-ROSES – AS MEUDON – CSM PUTEAUX – RUEIL AC – ISSY PARIS HAND – ISSY HB MASC. – ES NANTERRE

Clubs non représentés :

AC BOULOGNE-BILLANCOURT – CS CLICHY – USM MALAKOFF – HBC SURESNES – STADE DE VANVES – LEVALLOIS SC – HBC VAUCRESSON – US VILLE D'AVRAY – CSM GENNEVILLOIS

Membres sortants présent.e.s :

M^{mes} Jocelyne Brodin – Séverine Herry – Maria Hug

MM. Éric Barbareau – Philippe Brodin – Jean-Pierre Chataigner – Sébastien Devay – Michel Firmesse – Nicolas Hachette – Jean-Philippe Mennesson – Aïssame Mili – Richard Toussaint

Membres sortants excusé.e.s :

M^{mes} Corinne Baudry – Marie-Claude Philippe – Françoise Maniez

MM. Sébastien Degrand – Michel Grout – Damien Joubert – Édouard Solinski – Ange Torre

Sont également présents :

- M. Georges Potard, Président de la ligue Île-de-France de Handball
- M. Arnaud Mayeur, service informatique FFHandball

Le quorum étant atteint, 122 voix sur 173, le Président ouvre la séance à 19h00.

A. ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

Éric Barbareau souhaite la bienvenue à tous et les remercie de leur présence. Il explique que cette Assemblée Générale est réunie ce soir pour élire le Conseil d'Administration du Comité de Handball du 92.

Éric Barbareau souligne que les membres du conseil d'administration du Comité sont élus au scrutin plurinominal, à bulletin secret, selon les statuts et règlement intérieur du Comité.

Le Conseil d'Administration comprend au moins dix personnes de chaque sexe, dont un médecin.

Les candidats sont présentés sur une liste unique.

Ce dernier repart pratiquement dans sa totalité, avec cinq nouvelles personnes qui sont venues renforcer l'équipe déjà en place.

Éric Barbareau poursuit et informe que l'Assemblée va procéder à l'élection de la nouvelle équipe qui gèrera le Comité durant le mandat de quatre années.

B. ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La liste est composée de 21 noms, 16 membres sortants et 5 nouvelles candidatures.

24 postes sont à pourvoir.

Éric Barbareau propose aux clubs de procéder au vote par voie électronique, avec l'aide d'Arnaud Mayeur présent ce soir, et *via* le code qui leur a été adressé par mail avec les éléments de connexion.

Votants : 16

Nombre de voix : 122

Nombre de voix exprimées : 122

1) Andon Moukila Sylvine =>	122 voix, élue
2) Barbareau Éric =>	122 voix, élu
3) Bergier Hélène =>	122 voix, élue
4) Brodin Philippe =>	116 voix, élu
5) Brodin Jocelyne =>	116 voix, élue
6) Chataigner Jean-Pierre =>	109 voix, élu
7) Degrand Sébastien =>	122 voix, élu
8) Devay Sébastien =>	122 voix, élu
9) Firmesse Michel =>	122 voix, élu
10) Hachette Nicolas =>	122 voix, élu
11) Herry Séverine =>	114 voix, élue
12) Hug Maria =>	116 voix, élue
13) Joubert Damien =>	122 voix, élu
14) Kerlau-Corbier Delphine =>	122 voix, élue
15) Mennesson Jean-Philippe =>	116 voix, élue
16) Meynial Christophe =>	114 voix, élu
17) Mili Aïssame =>	113 voix, élu
18) Philippe Marie-Claude =>	122 voix, élue
19) Torre Ange =>	116 voix, élu
20) Toussaint Richard =>	122 voix, élu
21) Vaillant Michel =>	122 voix, élu
22) Poste à pourvoir (Médecin)	
23) Poste à pourvoir	
24) Poste à pourvoir	

Il reste 3 postes à pourvoir dont 1 siège pour le statut de "Médecin".

Éric Barbareau remercie les clubs de leur confiance.

Il ajoute également que chacun sera reconduit dans ses fonctions, sauf M. Michel Grout, qui ne se représente pas, parti en province et étant précédemment Secrétaire Général, ce poste reste donc à pourvoir.

Il ajoute également que Édouard Solinski, incertain de sa candidature, et après l'avoir contacté, se représente finalement, il sera donc coopté au prochain Conseil d'Administration.

Éric Barbareau informe qu'un prochain Conseil d'Administration aura lieu la semaine suivante pour déterminer les postes au Bureau Directeur et les Sous-commissions territoriales.

Il rappelle que l'Assemblée Générale Élective de la ligue Île-de-France se déroulera le 24 octobre 2020 à la maison du Handball en présentiel.

Éric Barbareau propose de donner la parole aux clubs présents.

Depuis le début de saison, et selon les arrêtés préfectoraux, les clubs qui évoluent au niveau national, régional et départemental rencontrent, à leur niveau, les mêmes difficultés suite aux fermetures des gymnases pour les plus de 18 ans. Donc pas d'entraînement pour certains ou bien, s'il y en a, ils se font à l'extérieur.

Les gymnases restent ouverts pour les jeunes qui s'entraînent, mais dans la majorité il y a une baisse des licenciés en particulier chez les plus jeunes (Baby-hand, moins de 9 ans).

Certains clubs ont dû reporter leurs rencontres en raison de cas COVID-19 avérés au sein de collectifs moins de 18 ans, les rencontres n'ont pu avoir lieu et sont donc reportées.

Les clubs remercient la commission sportive pour avoir adapté les calendriers en décalant les dates du début des championnats seniors plus tard dans la saison, mais un doute subsiste sur la reprise après les vacances de la Toussaint début novembre.

Après ce tour de table, Georges Potard intervient, en tant que président de ligue, et souligne le problème au niveau de la baisse des licenciés. Il adresse ses remerciements aux dirigeants de clubs qui font face aux difficultés actuelles. La ligue a certes pris la décision de décaler le calendrier, risque pris mais dans cette période à traverser, il convient de se serrer les coudes.

Il rappelle que l'Assemblée Générale Élective de la ligue Île-de-France aura lieu en présentiel dans une salle à la Maison du Handball, le vote par voie électronique étant peu probable au vu du nombre de clubs.

Il termine en informant l'Assemblée de son arrêt à la Présidence de la ligue Île-de-France, et ajoute qu'il se présente sur la liste de Monsieur Philippe Bana (élection FFHandball).

Avant de clore cette Assemblée, Éric Barbareau adresse ses remerciements pour tout ce qui est fait dans les clubs, le Comité 92 va avancer dans la même optique.

Il ajoute qu'en ce qui concerne les avoirs à verser aux clubs, pour donner suite à l'aide exceptionnelle du Conseil Général, ces derniers seront versés après la Toussaint pour une vision plus générale des équipes engagées dans les compétitions.

À noter, Mario Rennela, représentant le CS Clichy s'est connecté en cours de session, malheureusement trop tard pour participer au vote. Un problème technique l'a également empêché de participer aux échanges qui ont conclu la réunion.

Éric BARBAREAU
Président du Comité Handball 92



Nicolas HACHETTE
Secrétaire Général



COMITÉ
HAUTS DE SEINE
FFHANDBALL



BILANS



Rapport moral du Secrétaire Général

Que dire au terme de cette saison 2020-2021 ?

Après celle de 2019-2020 largement tronquée, le monde du sport en général et du handball en particulier espérait beaucoup en septembre dernier.

Il faut dire que l'arrêt avait été brutal et inattendu, totalement inédit.

Et c'est donc avec un optimisme mêlé de crainte que la saison a repris, avec des premières journées de championnat ou de délayages programmées sur le dernier week-end de septembre.

Las... l'enthousiasme a vite été douché par un nouveau confinement qui a touché dans un premier temps la petite couronne, puis un mois plus tard l'ensemble de l'Île-de-France et de la France.

Nous avons vite compris que la saison serait particulièrement compliquée. Et nos vies de dirigeants sportifs, désormais rythmées au gré des annonces gouvernementales, n'en n'ont pas été simplifiées.

Même lorsque des éclaircies se faisaient (comme en décembre avec la réouverture des gymnases pour les mineurs), l'espoir fut de courte durée.

Mais nous voici rendus au mois de juin, avec à peine une journée jouée, mais avec une vie qui reprend un court plus ou moins normal au fur et à mesure du calendrier édicté par le gouvernement.

Et une fois encore, nous espérons...

Souhaitons effectivement que la campagne de vaccination porte ses fruits. Que nous retrouvions définitivement les joies du vivre ensemble dans la vie de tous les jours et au sein de nos structures respectives. Espérons surtout au terme de cette parenthèse désenchantée que nous retrouvions le maximum de nos licenciés, dont nos précieux bénévoles... Et que nous puissions enfin vivre une saison digne de ce nom.

À toutes et tous, je vous souhaite une bonne assemblée générale, et surtout une très bonne saison 2021-2022 !

Nicolas HACHETTE
Secrétaire Général

Rapport de la commission des statuts de la réglementation

Division qualifications

Saison 2020-2021 : 5030 licenciés(es)

Saison 2019-2020 : 8 554 licenciés(es)

Etat comparatif Licences compétitives

Catégories	Masculins			Féminines		
	2019-2020	2020-2021	Comparatif	2019-2020	2020-2021	Comparatif
Moins de 12 ans	1682	1 246	- 436	418	299	- 119
12/16 ans	1461	1 193	- 268	593	427	- 166
Plus de 16 ans	1205	913	- 292	541	467	- 74
Dirigeants	289	225	- 64	107	80	- 27
Blanche dirigeants	29	26	- 3	4	9	+ 5
Indépendants	3	4	+ 1	1	1	0
Loisirs		41	- 67		11	- 23
Total	4669	3 648		1664	1 294	

Licences non compétitives

Loisirs	108			34		
Baby-hand	65	47	- 18	22	19	- 3
Hand Ensemble	17	1	- 16	2	0	- 2
Handfit	10	7	- 3	34	14	- 20
Total	200	55	- 145	92	33	- 59

Total Général	4869	3 703	- 1 166	1737	1 327	- 410
----------------------	-------------	--------------	----------------	-------------	--------------	--------------

Total 2020-2021 : 5 030

Événementielles masculins et féminines	
2019-2020	2020-2021
1929	0

Total global : 5 030 licenciés(es) pour la saison 2020-2021

Les chiffres en notre possession ne permettent pas de faire des comparatifs significatifs. Les effets du COVID se sont ressentis sur le nombre de licenciés validés. D'où un négatif de 24 % par rapport à la saison précédente sur l'ensemble des licenciés (hors événementielles).

En masculins : 2019-2020 / licences compétitives : 4 669

2020-2021 / licences compétitives : 3 648

En féminines : 2019-2020 / licences compétitives : 1 664

2020-2021 / licences compétitives : 1 294

Les loisirs sont maintenant considérés comme compétitifs.

Pour information le nombre de licenciés non compétitifs 2020-2021 est de 88 pour 92 en 2019-2020.

Édouard SOLINSKI

Rapport de la commission des statuts & de la réglementation

Division contribution mutualisée des clubs au développement (CMCD)

Comme vous le savez la saison a été stoppée à cause du COVID, ce qui a entraîné une suspension des impositions CMCD pour cette saison et sur toutes les instances.

Les exigences 2020-2021 seront reconduites sur la prochaine saison 2021-2022.

Je demande aux Présidents(es) des clubs qui ont accédé au niveau territorial ou au niveau fédéral la saison passée de bien vouloir consulter les différentes exigences demandées, et de rester vigilants(es) tout au long de la saison aux différents socles de la CMCD car il faut anticiper les difficultés.

Dans l'urgence, il est souvent difficile de parer aux problèmes.

Bien entendu, la commission reste à votre disposition pour tous compléments d'informations.

Jean-Philippe MENNESSON

Rapport de la commission des statuts & de la réglementation

Division équipements

Au niveau de cette division, la ligue Île-de-France a mis en place une commission territoriale avec l'ensemble des comités.

Notre comité est représenté par Jean-Pierre CHATAIGNER, qui a la charge pour notre département, l'homologation des nouvelles installations sportives voire des remises à niveau, si besoin.

Rapport de la Commission de discipline

Petit rappel de ce qui avait été indiqué lors de notre assemblée en juin 2020 : dans le contexte de la crise sanitaire mondiale liée au Coronavirus COVID-19 et dans un souci de préserver la santé des joueuses et des joueurs, la Fédération a, le 12 mars 2020, pris la décision d'arrêter définitivement les championnats pour la saison en cours.

Dès l'information connue, nous avons suspendu toutes nos procédures. Quatre dossiers planifiés aux 18 et 25 mars, dont les dates n'étaient pas encore fixées, seront traités en septembre 2020.

À compter du 12 mars, l'exécution des dates de suspensions fermes et les périodes probatoires fixées en référence au calendrier de la compétition de la saison 2019-2020 ont été interrompues.

Lorsque le futur calendrier des compétitions 2020 - 2021 sera établi, une notification sera adressée aux intéressés ainsi qu'à leurs clubs les informant des nouvelles dates d'exécution des sanctions de suspension et/ou de la période probatoire.

N'ayant pu reprendre les championnats cette saison, les intéressés, ainsi que leurs clubs, seront informés pour 2021 - 2022, des nouvelles dates d'exécution des sanctions de suspension et/ou de la période probatoire.

Également, la sous-commission rappelle que les pénalités financières liées aux sanctions disciplinaires sont à régler à 30 jours fin de mois (date de facturation).

Les clubs doivent être IMPÉRATIVEMENT à jour au plus tard, le 30 juin, pour pouvoir se ré-affilier la saison sportive suivante.

Jean Pierre CHATAIGNER
Président de la Commission de Discipline 92

Rapport de la commission Réclamations & Litiges

Commission territoriale qui ne siège qu'au niveau de la ligue Île-de-France.

Rapport de la commission d'organisation des compétitions

Remerciements aux membres de la commission :

- co-présidente : Jocelyne BRODIN
- co-président : Ange TORRE
- membre : Sébastien DEVAY

ainsi qu'à Emmanuelle KLEIN pour son aide très précieuse.

Aucune compétition "amateur" n'ayant pu se dérouler, aucun classement national, régional et départemental.

Seules les divisions professionnelles ont pu évoluer :

Plus de 16 ans féminines :

LFH PARIS 92 6^e

**Jocelyne BRODIN
Co-présidente de la COC**

Rapport de la commission d'arbitrage

La CDA a su retrouver un vivier d'arbitres qui puissent couvrir l'ensemble des rencontres qui devaient avoir lieu cette saison, mais le COVID en a décidé autrement. Nous espérons que cela sera toujours le cas dès la saison prochaine.

Dans le principe de fonctionnement nous continuons à travailler avec le comité 78 ; puis, nous nous sommes penchés sur une collaboration avec la CDA91. Pour information, nous n'échangeons plus avec le comité 75, qui s'est rallié au comité 94.

- **Une formation "arbitre départemental"** n'a pas pu se faire faute de temps et de disponibilité, mais nous avons quelques candidats qui attendent d'y participer
- **Indemnités** : un rappel sur l'indemnité de match, qui est passée à 45 €, soit 25 € la prestation et 20 € le déplacement. En cas de non-présence d'une équipe, seuls les frais de déplacement seront pris en compte.
- **Mise en place d'écusson** toujours en attente
- **Les désignations** : sont faites via "iHand" permettant aux arbitres de rentrer leurs disponibilités, et d'avoir dans leur compte les suivis informatisés, ainsi que tous les documents nécessaires pour la saison y compris un rapport d'arbitre en version départementale. Un SMS leur a également envoyé pour les aviser de la désignation. Les clubs dont les arbitres officieront sur les rencontres reçoivent aussi une conclusion leur précisant que leur(s) arbitre(s) va(ont) arbitrer tel jour.
- **Observateurs départementaux** : la CDA92 a une base assez solide, car la plupart de ses observateurs sont soit délégués, arbitres régionaux ou nationaux. Deux nouvelles personnes ont intégré l'équipe afin d'occuper l'ensemble du département, et de voir tous les arbitres.
- **Module de formation "CF 1 - Animer"**, la CDA continuera à participer sur la partie arbitrage au niveau de l'apport de connaissances.

Aïssame MILI
Président de la commission d'arbitrage

Rapport de la commission technique

Juges-arbitres jeunes

1. Composition de la commission

La commission est composée des personnes suivantes :

- Sébastien DEVAY
- Emmanuelle KLEIN
- Aïssame MILI

Une petite commission où l'ambiance est bonne et studieuse !

2. Principales réalisations

Lors de la saison 2020- 2021, la commission "juges-arbitres jeunes" du comité a œuvré dans les domaines suivants :

- organisation du tournoi des juges-arbitres jeunes
- formation des juges-arbitres jeunes

Cette saison, marquée, encore une fois, par la pandémie liée au Covid-19, ne nous aura pas permis de réaliser l'intégralité de nos activités.

Le tournoi des juges-arbitres jeunes s'est déroulé à Issy-les-Moulineaux, le mercredi 28/10/2020, en parallèle du stage des JAJ de la Toussaint.

Seul le stage de la Toussaint a pu être mis en place, les 28 et 29/10/2020.

Nous avons dû écourter le stage d'une journée en raison des directives gouvernementales.

Ce stage a permis d'affiner les connaissances acquises dans les clubs.

Les principaux axes de travail ont été :

- la gestuelle et le coup de sifflet
- la protection du joueur et la gestion de la sanction disciplinaire.

Des parties pratiques et théoriques ont rythmé les journées des "JAJ stagiaires".

Chaque JAJ a été évalué et des fiches de travail ont été effectuées.

Ces fiches seront transmises à leur club afin que les formateurs locaux puissent aider au mieux les JAJ. Ces fiches sont conservées dans un dossier personnel à chaque JAJ. Ce dossier suivra le JAJ tout au long de sa carrière.

Ainsi, un historique concernant les points forts et les points faibles de chacun permettra de constater les progrès accomplis.

De réels progrès ont été constatés pour les JAJ ayant participé.

Bonne assemblée générale !

Sébastien DEVAY
Président CDJA 92

Rapport de la commission technique

Filière féminine - Joueuses nées en 2007 et 2008

Afin de préparer la saison 2020-2021, 38 joueuses ont été observées sur les 3 CPS organisés entre septembre et octobre 2020.

Sur ces 38 jeunes joueuses :

- 7 proviennent des rassemblements de la génération précédente
- 3 ont été retenues dans le groupe en étant de la génération 2008

Le groupe d'entraînement retenu était de 14 joueuses pour le stage.

Mais, suite à la blessure d'une joueuse, une remplaçante a été appelée.

Malheureusement, compte tenu de la crise sanitaire et du confinement, nous avons eu un stage écourté et aucun autre rassemblement n'a pu se faire.

Ildjade IDJIHADI

Rapport de la commission technique

Filière masculine Joueurs nés en 2006 (01.09-31.12), 2007 et 2008

Une fois de plus, il paraît très difficile, après une "saison aussi vide" de dresser un bilan de notre action auprès de nos jeunes sélectionnés.

Cette saison a malheureusement été encore plus impactée par les difficiles conditions sanitaires et sociales que notre pays et le monde ont connu que la précédente.

Quelques CPS au mois de septembre et octobre, le temps d'une courte période de "réathlétisation", d'observation... de nos jeunes joueurs, après une déjà trop longue période d'inactivité et voici-là résumé le contenu de toute une saison...

Nous avons eu juste le temps de démarrer notre stage des vacances de la Toussaint (1 jour sur 3) avant de nous retrouver tous, privés d'une pratique régulière en salle.

Le seul semblant de bilan que nous pouvons tirer de nos deux mois de fonctionnement est sur le plan social...on sentait d'ores et déjà qu'un groupe était né, que les joueurs avaient envie de vivre une longue et belle aventure humaine ensemble. Nous sommes tellement désolés pour eux...

Nous espérons que le choix émis par le PPF territorial d'aligner une double compétition (ICT 2007 et ICT 2008-2009) la saison prochaine permettra à cette génération de connaître les joies d'un championnat et ainsi à nos jeunes talents de pouvoir enfin s'exprimer pleinement sur le terrain.

**François BENETEAU
Michael BULAYIMA
Charles PERSON
Medhi AMOURA**

Rapport de la commission technique

Formation de cadres

Cette année, nous avons géré 4 sessions de formation de cadres : CF 1 - Animer.
Les deux sessions de la saison 2019-2020, qui n'avaient pas été finalisées, en raison de la crise sanitaire ; puis les deux nouvelles sessions pour la saison actuelle.

À noter que 9 candidats de la saison 2019-2020 ont passé la certification le samedi 19/06/2021 (avec deux candidats du Comité de la Seine-Saint-Denis, qui n'avaient pu se présenter à la date proposée). Les 11 candidats ont validé leur "certificat 1 - Animer".

Un grand merci aux différents membres du jury, qui ont aidé à ce moment de certification : Medhi AMOURA, Sophie ARNAUD, Jocelyne BRODIN, Pierre-François KINGUE, Fanny MARIOT et Jean-Philippe MENNESSON.

Pour information, il nous est demandé de créer idéalement un binôme constitué d'un(e) technicien(e) et d'un(e) dirigeant(e).

Pour la session 2020-2021, qui a également été perturbée par la crise sanitaire, il n'a pu être effectué que les blocs "théoriques".

L'ensemble des candidats (20) sera convié pour les deux blocs de mise en pratique en début de saison prochaine. Sur les 4 moments de formation (2 pour chacun des deux groupes), nous n'avons pu intervenir qu'une seule fois en présentiel ; les autres moments étaient proposés en visioconférence.

Équipe pédagogique : Michaël BULAYIMA, Aïssame MILI et Emmanuelle KLEIN.

Un grand merci à Michaël et à Aïssame pour leur disponibilité et leur adaptabilité pour les contenus et la méthode de formation.

Emmanuelle KLEIN
Conseillère Technique Fédérale

Rapport de la commission technique

Développement



↳ Label "École de Handball" :

Il est important de remplir les dossiers (à saisir en ligne) pour pouvoir disposer de matériel pédagogique et de reconnaissance aux yeux de la Fédération française de handball. Ainsi que de rassurer les élus municipaux et les parents en ce qui concerne le "label qualité".

Clubs labellisés en 2020 (identiques à ceux de 2019) :

LABEL OR	HBC Antony ES Colombienne USM Malakoff	LABEL BRONZE	Asnières HC Levallois SC AS Meudon HBC Suresnes Ville-d'Avray HB
LABEL ARGENT	AC Boulogne-Billancourt COM Bagneux Bois-Colombes Sp. ASV Châtenay-Malabry Chaville HB Courbevoie HB AS Fontenay-aux-Roses Issy Paris Hand ES Nanterre CSM Puteaux Rueil AC Stade de Vanves	LABEL SIMPLE	Clamart HB CSM Gennevillais Issy HB Masc. HBC Vaucresson

24 clubs sur 24 labellisables, soit 100 %, ont été valorisés et reconnus en obtenant le label "Ecole de Hand".

BRAVO à vous tous pour avoir rempli ce dossier !!

Pour rappel :

2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
75 %	100 %	86 %	81 %	86 %	96 %	78 %	96 %	100 %

Emmanuelle KLEIN
Conseillère Technique Fédérale

Rapport de la commission technique

Événementiel

En raison de la crise sanitaire, nous n'avons pas pu mettre en place l'ensemble de nos événements.

1) En partenariat avec le Conseil général des Hauts-de-Seine (13^e édition) :

- ✘ Challenge du Département des Hauts-de-Seine**
- ✘ Tournoi des juges-arbitres jeunes**
- ✘ Tournoi des 36 communes**

2) FESTI'HAND (" moins de 7 ans / moins de 9 ans")

3) Le Handicap

4) Challenge GPSO

5) Tournoi de Beach Handball



Emmanuelle KLEIN
Conseillère Technique Fédérale

Rapport de la Commission Développement

La commission développement a été créée cette saison, le 12/11/2020.

Elle comprend 4 membres élus au Conseil d'Administration :

- Sylvine ANDON
- Séverine HERRY (Présidente)
- Delphine KERLAU-CORBIER
- Michel VAILLANT

ainsi qu'Emmanuelle KLEIN, Conseillère Technique Fédérale auprès du comité 92.

Le but de cette commission est d'œuvrer au développement du Handball au sein de notre territoire.

Malheureusement avec cette année compliquée, aucun des projets initiés n'a pu voir le jour.

Nous tenions à remercier la COC pour le projet de travail conjoint "reprise de l'activité", qui n'a malheureusement pas pu voir le jour, ainsi qu'Emmanuelle KLEIN pour sa disponibilité permanente.

Séverine HERRY
Présidente de la Commission

Rapport de la commission des finances



COMITE HANDBALL 92

9 ALLEE JACQUES BREL

92240 MALAKOFF

Exercice clos le : 31 décembre 2020

APE : 9319Z

SIRET : 32532451500031

CABINET LE-CAC
13 RUE DE LA MONTJOIE

Tél : 0176240030

Fax : 0985525866

93210 SAINT-DENIS

E-mail : contact@le-cac.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris Ile-deFrance
Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
SARL au capital de 10 000 € - RCS Bobigny B 517 658 670 - code APE 6920 Z - Siret 517 658 670 00040 - TVA N° FR 0851768670

ATTESTATION

COMITE HANDBALL 92
Du 01/01/2020 au 31/12/2020

En Euro

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

COMITE HANDBALL 92
Pour l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total ressources	300 126,89 €
Résultat net comptable	24 338,41 €
Total du bilan	445 767,45 €

Fait à Paris,
Le 14/06/2021.

Aurélien Guinard,
Expert-comptable.



BILAN ACTIF

COMITE HANDBALL 92
Du 01/01/2020 au 31/12/2020

En Euro

ACTIF	Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020			01/01/2019 au 31/12/2019
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outill.				
Autres immobilisations corporelles	33 723	32 585	1 138	2 055
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières (2)				
Particip. et créances rattach. à des part.				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 644		1 644	1 644
TOTAL (I)	35 367	32 585	2 782	3 699
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	144 225		144 225	130 234
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	9 258		9 258	24 960
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	288 296		288 296	219 064
Charges constatées d'avance (3)	1 207		1 207	1 195
TOTAL (III)	442 986		442 986	375 454
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	478 353	32 585	445 767	379 152

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

COMITE HANDBALL 92
Du 01/01/2020 au 31/12/2020

En Euro

PASSIF	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	200 250	158 630
Excédent ou déficit de l'exercice	24 338	41 620
<i>Situation nette</i>	224 588	200 250
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	224 588	200 250
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
Provisions		
Provisions pour risques	25 952	24 163
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	25 952	24 163
DETTES (1)		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	139 984	138 035
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	8 159	16 569
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	47 084	136
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	195 227	154 740
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	445 767	379 152

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

195 227

154 740

COMPTE DE RÉSULTAT

COMITE HANDBALL 92
Du 01/01/2020 au 31/12/2020

En Euro

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Cotisations		
Ventes de biens	178 724	252 271
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	9 885	54 676
Parrainages	3 360	1 621
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	108 158	86 097
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges		372
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	300 127	395 037
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises	169 054	211 556
Variation de stocks de marchandises		
Autres achats et charges externes *	36 746	70 594
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 123	996
Salaires et traitements	56 194	53 387
Charges sociales	10 422	16 395
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	917	917
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	1 789	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	276 246	353 844
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	23 881	41 193
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	126	226
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	126	226
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	126	226

COMPTE DE RÉSULTAT

COMITE HANDBALL 92
Du 01/01/2020 au 31/12/2020

En Euro

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	331	200
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	331	200
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	331	200
Impôt sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	300 584	395 464
TOTAL DES CHARGES	276 246	353 844
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	24 338	41 620
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	53 440	
TOTAL	53 440	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	53 440	
TOTAL	53 440	
TOTAL	24 338	41 620

* Y compris : *Redevances de crédit-bail mobilier*
Redevances de crédit-bail immobilier
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de

331

200

COMITÉ
HAUTS DE SEINE
FFHANDBALL



PROJETS



Projet de la commission des finances

Budget prévisionnel 2021

Recettes	Prévisionnel 2020	Prévisionnel 2021	Dépenses	Prévisionnel 2020	Prévisionnel 2021
70 Ventes	285 920,00 €	215 420,00 €	60- Achats	197 680,00 €	167 580,00 €
Engagement	46 420,00 €	40 420,00 €	EDF-GDF	900,00 €	900,00 €
affiliation	1 920,00 €	1 920,00 €	Fournitures d'entretien	300,00 €	300,00 €
Participation Fin.	7 500,00 €	7 500,00 €	Fournitures administratives	400,00 €	300,00 €
Engagement	37 000,00 €	31 000,00 €	Fournitures informatique	80,00 €	80,00 €
Licences	225 000,00 €	170 000,00 €	Achat licences informatiques	196 000,00 €	166 000,00 €
Licences	225 000,00 €	200 000,00 €	61- Services extérieur	15 440,00 €	14 600,00 €
Participation et Formation	11 300,00 €	1 800,00 €	Loyer	11 000,00 €	11 000,00 €
Particip Stage Arbitre	1 500,00 €	800,00 €	Location Photocopieur	2 000,00 €	2 000,00 €
Recettes formation cadres	8 000,00 €	- €	Entretien Matériel de bureau	100,00 €	300,00 €
participation FFHB Intercom	300,00 €	- €	Entretien matériel informatique	1 500,00 €	400,00 €
Arbitrages Jeunes	1 500,00 €	1 000,00 €	Assurances	840,00 €	900,00 €
Divers	3 200,00 €	3 200,00 €	62- Autres services	71 230,00 €	46 400,00 €
Cotisation Arbitre	1 500,00 €	1 500,00 €	Intervention sélections (+aide des	4 000,00 €	1 500,00 €
Amendes	1 500,00 €	1 500,00 €	Arbitrages jeunes	1 500,00 €	1 000,00 €
Vente Boutique Arbitrage	200,00 €	200,00 €	Frais suivi arbitrages	1 500,00 €	500,00 €
74-Subventions	76 500,00 €	76 500,00 €	Billets divers	150,00 €	- €
Subvention ANS	18 000,00 €	18 000,00 €	Achats de récompenses	1 800,00 €	- €
Subvention CG92	50 000,00 €	50 000,00 €	Donations	150,00 €	150,00 €
Subvention FFHB	8 500,00 €	8 500,00 €	Cotisations	350,00 €	350,00 €
76- Produits Financiers	250,00 €	250,00 €	Frais déplacement et réception cc	1 500,00 €	500,00 €
Intérêt	250,00 €	250,00 €	Frais déplacement technique	800,00 €	300,00 €
79- Exceptionnels	500,00 €	500,00 €	Frais déplacement compétition 9:	8 500,00 €	1 000,00 €
Frais Bénévoles	500,00 €	500,00 €	Frais stages arbitrages	500,00 €	500,00 €
--Autres	16 000,00 €	97,00 €	Frais stage joueurs	6 500,00 €	1 500,00 €
Reprise sur fonds propres	16 000,00 €	97,00 €	Tournoi des écoles	30 000,00 €	30 000,00 €
TOTAL :	379 170,00 €	292 767,00 €	Challenge	3 500,00 €	3 500,00 €
			Handball Adapté	200,00 €	200,00 €
			Frais Formation stage cadres	2 000,00 €	- €
			Frais Jeunes arbitres	2 000,00 €	1 000,00 €
			Frais sportive	200,00 €	200,00 €
			Solidarité	200,00 €	200,00 €
			Aide aux sélectionnés	600,00 €	600,00 €
			Frais postaux et télécoms	2 000,00 €	1 000,00 €
			Courrier	100,00 €	100,00 €
			Frais bancaires	180,00 €	300,00 €
			Honoraires	3 000,00 €	2 000,00 €
			63-Impôts	1 000,00 €	1 200,00 €
			Formation professionnelle	1 000,00 €	1 200,00 €
			64- Salaires et charges	76 320,00 €	61 570,00 €
			Salaires	56 000,00 €	45 000,00 €
			Charges	19 750,00 €	16 000,00 €
			Prov CP	200,00 €	200,00 €
			Charges CP	100,00 €	100,00 €
			Médecine du travail	270,00 €	270,00 €
			68- DAP	1 000,00 €	917,00 €
			DAP	1 000,00 €	917,00 €
			69-Frais Bénévoles	16 500,00 €	500,00 €
			Frais Bénévoles	500,00 €	500,00 €
			Aide aux sélectionnés	16 000,00 €	
			TOTAL :	379 170,00 €	292 767,00 €

Projet de la Commission des Finances

Tarifs des licences

Le tarif de la part fédérale de la licence, acte par lequel est reconnu le lien juridique entre une personne physique et la fédération, est le même par catégorie de licence et par catégorie d'âge.

ATTENTION Depuis la saison sportive 2010-2011, une modification importante est apportée à la tarification « assurance ». En effet, le Code du sport impose de dissocier dans le tarif de l'assurance la part « responsabilité civile (RC) » obligatoire, de la part « individuelle accident (IA) » facultative.

Assurance RC obligatoire Conformément à l'article L 321.1 du Code du Sport, les associations, les sociétés et les fédérations sportives sont dans l'obligation de souscrire pour l'exercice de leur activité des garanties couvrant leur responsabilité civile (RC), celle de leurs préposés salariés ou bénévoles et celle des pratiquants du sport.

Assurance IA facultative Les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant l'individuelle accident (IA) - dommages corporels - auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Pour ce faire, la FFHandball a souscrit auprès de MMA un contrat d'assurance collectif de base comprenant une adhésion facultative à un régime d'assurance de personnes incluant une assistance conformément à l'article 30.3.2 des règlements généraux de la FFHandball.

Licence (1)	Répartition					Prix Total (3)	Assurance Individuelle Accident	Prix Total + assur. IA	
	part FFHandball (2)	maison du Hand	assurance RC	Ligue	Comité				
▶ Joueur									
	Plus de 16 ans	23,75 €	6,00 €	1,17 €	12,65 €	7,75 €	51,22 €	2,08 €	53,40 €
	12 et 16 ans	13,75 €	6,00 €	0,45 €	9,85 €	6,95 €	37,00 €	0,80 €	37,80 €
	Moins de 12 ans	9,60 €	6,00 €	0,17 €	5,03 €	4,80 €	25,60 €	0,23 €	25,83 €
▶ Blanche joueur									
	Plus de 16 ans	23,75 €	6,00 €	1,17 €	12,60 €	4,00 €	47,52 €	2,08 €	49,60 €
▶ Dirigeant									
	18 ans et plus	10,80 €	6,00 €	0,42 €	8,40 €	4,00 €	29,62 €	0,78 €	30,40 €
▶ Blanche dirigeant									
	Plus de 16 ans	10,80 €	6,00 €	0,42 €	8,40 €	4,00 €	29,62 €	0,78 €	30,40 €
▶ Non compétitive									
	Handfit	17,00 €	6,00 €	1,14 €	1,00 €	1,00 €	26,14 €	1,86 €	28,00 €
	Handensemble	5,90 €	6,00 €	0,40 €	1,00 €	0,00 €	13,30 €	0,70 €	14,00 €
	Babyhand	9,60 €	6,00 €	0,17 €	1,00 €	1,00 €	17,77 €	0,23 €	18,00 €
▶ Loisir									
	16 ans et plus	17,00 €	6,00 €	1,14 €	8,60 €	5,00 €	37,74 €	1,86 €	39,60 €
▶ Corpo									
	Tous âges	17,75 €	6,00 €	1,17 €	12,60 €	-	37,52 €	2,08 €	39,60 €
▶ Evènementielle									
	Tous âges (4)	0,00 €	0,00 €	0,05 € (4)	0,00 €	0,00 €	0,05 € (4)	0,10 € (4)	0,15 € (4)

(1) Les âges sont définis comme suit : année de début de saison - année de naissance. Exemple, pour une personne née en 2001, on retiendra 18 ans (2019 - 2001 = 18).

(2) La part revenant à la FFHandball comprend : le prix de la licence + la participation au fonctionnement du logiciel métier Gest'Hand + le fond emploi.

(3) Depuis 2016, le prix total de la licence inclut l'assurance Individuelle Accident (IA) qui est facultative. Les personnes souhaitant renoncer à cette assurance IA facultative doivent faire le courrier de refus, en consultant la fiche d'information « Assurance ».

(4) Assurances Responsabilité Civile (0,05 €) et Individuelle Accident (0,15 €) prises en charge par la FFHandball.

Le licencié qui souhaite améliorer sa couverture peut souscrire séparément et individuellement une des options complémentaires propo-sées par MMA, comprenant notamment la garantie du versement d'une indemnité journalière en cas d'incapacité de travail, garantie non comprise dans la formule de base, suivant plusieurs formules (coût annuel) : option 1 : 59 € ; option 2 : 99 € ; option 3 : 159 € ; option centre de formation (accessible uniquement aux joueurs des centres de formation agréés) : 150 € (option 1), 240 € (option 2)

Dispositions nouveaux clubs :

Les 20 premières licences 1re saison : gratuites

Les 20 premières licence 2e saison : remise 50 %

Les parts assurance, fonds emploi et infogérance Gest'hand restent dues

Projet de la commission des finances

État récapitulatif des engagements

NOM DU CLUB :	Montant Unitaire	Somme due
– Ré-affiliation départementale (1 ^{re} affiliation gratuite)	80,00 €	80,00 €
– Engagement équipes masculines :		
Plus de 16 ans _____ X	279,00 €	_____ €
Moins de 18 ans ou moins de 19 ans _____ X	136,50 €	_____ €
Moins de 16 ans _____ X	126,00 €	_____ €
Moins de 14 ans _____ X	114,50 €	_____ €
Moins de 12 ans _____ X	100,50 €	_____ €
– Engagement équipes féminines :		
Plus de 16 ans _____ X	279,00 €	_____ €
Moins de 18 ans ou moins de 19 ans _____ X	136,50 €	_____ €
Moins de 16 ans _____ X	126,00 €	_____ €
Moins de 14 ans _____ X	114,50 €	_____ €
Moins de 12 ans _____ X	100,50 €	_____ €
– Engagement moins de 10 ans		
8/9 ans _____ X	20,00 €	_____ €
6/7 ans _____ X	20,00 €	_____ €
A – TOTAL ENGAGEMENTS		
B – PARTICIPATION FINANCIERE DES CLUBS (en fonction de l'équipe évoluant au plus haut niveau)	_____ €	
A + B MONTANT TOTAL A REGLER	_____ €	

REGLE PAR : Banque Postale N° _____ ou C.B. N° _____ s/ _____

DATE : _____ MONTANT : _____

Participation financière des clubs

Reconduite suite à la décision prise en Assemblée Générale du 25/06/1991 à Meudon, mais limitée en fonction de l'équipe évoluant au plus haut niveau.

– Division 1 (LNH/LFH) :	1 490,00 €
– Division 2 & Nationale 1 :	870,00 €
– Nationale 2 :	445,00 €
– Nationale 3 :	325,00 €
– Régionale:	235,00 €
– Départementale :	175,00 €

Projet de la commission d'arbitrage

- **Retour sur stages de début de saison** : harmoniser nos interventions afin de transmettre un message fort à nos arbitres, en faisant venir un ou deux entraîneurs. Et permettre un échange et une attente de part et d'autre. À mettre en place avec Djamel OUAHBRACHE.
- **L'accompagnement des arbitres** : la fédération a mis en place une application mobile permettant aux arbitres de pouvoir s'entraîner sur les QCM écrits et vidéos. Nous profiterons de ce système pour envoyer une fois par mois un test écrit et vidéo à nos arbitres afin qu'ils soient toujours en phase avec le terrain et leur permettre de se perfectionner. Ceci se fait à tous les niveaux dans l'arbitrage, et débutera en septembre prochain.
Voici le nom de l'application et du lien que tous nos arbitres ont reçu "**QCM ARBITRHAND**".
- **Une formation "arbitre départemental"** se tiendra dès le mois de septembre, et ce jusqu'au mois de novembre, afin de permettre aux candidats de la saison 2020-2021 d'y participer et d'officier le plus tôt possible.
Et si les conditions le permettent, de faire une deuxième session de formation sur le mois de janvier 2022. Cette formation se tiendra sur 7 soirées de 2h30, et la 8^e date étant celle de l'examen test écrit et une pratique de validation sur un créneau libéré par le club de Malakoff, un vendredi soir avec comme support des matches de préparation.
La CDA tient à remercier le club de Malakoff pour la mise à disposition du gymnase ainsi que des équipes qui jouent le jeu, depuis plusieurs années.
Nous essayerons de voir avec des clubs du nord du comité.
- **École d'arbitrage** : nous mettrons en place une réunion d'échanges avec les écoles d'arbitrages et/ou avec les clubs qui souhaitent en mettre une en place afin de les accompagner.
- **La CDA92 souhaiterait être mise en copie des échanges de mails ou être alertée des appels téléphoniques en cas d'annulation de match afin d'en aviser l'arbitre ; et ce, dans le but qu'il ne se déplace pas pour rien. Merci de votre compréhension**

Je remercie toute l'équipe CDA92 pour leur soutien, aide et investissement, ainsi que les arbitres qui ont mené à bien leur mission durant toute la saison.

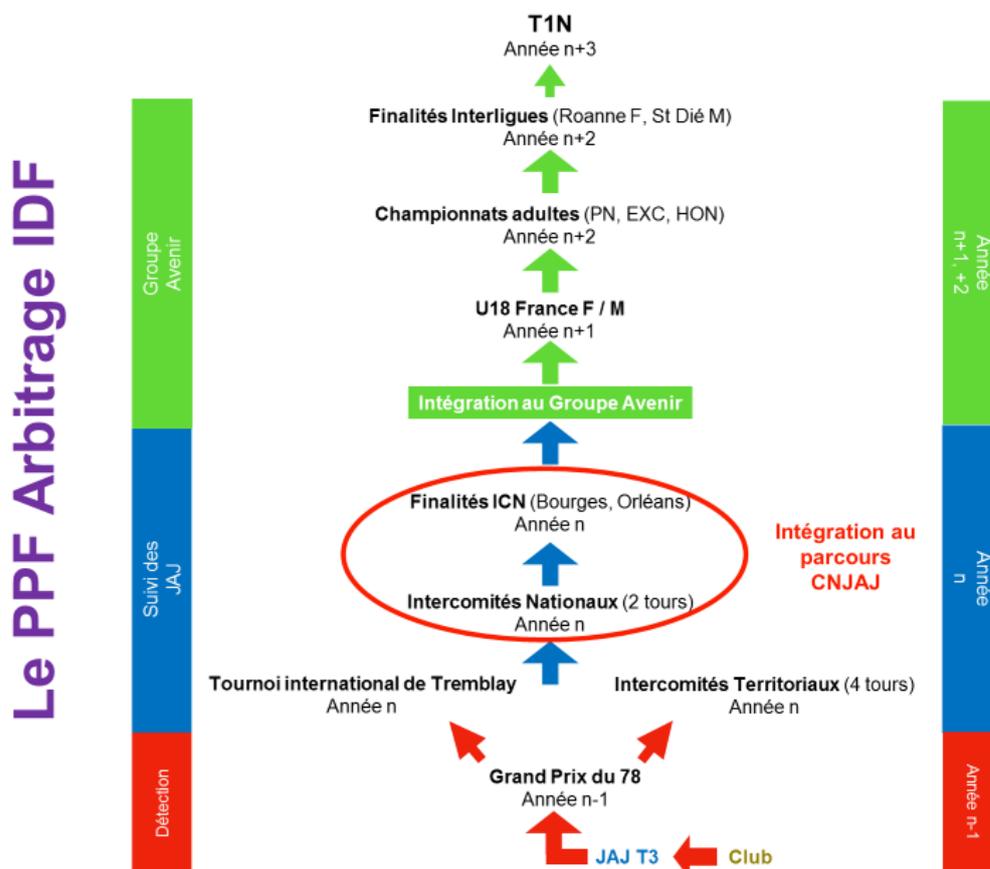
Aïssame MILI
Président de la Commission d'Arbitrage

Projet de la commission technique

Juges-arbitres jeunes

Pour la saison 2021-2022, les projets sont les suivants :

- assurer l'accompagnement pour la mise en place des structures pour les nouvelles obligations d'arbitrage en apportant notre soutien aux clubs qui le souhaitent pour la mise en place des écoles d'arbitrage ou l'accompagnement dans le développement de celles-ci
- réaliser 3 stages en internat (idéalement le 1er à la Toussaint, le deuxième en février et le dernier à Pâques), si les règles sanitaires le permettent
- organiser le tournoi des JAJ
- accompagner nos JAJ sur les inter-comités et les inter-départementaux
- aider les clubs dans la formation des JAJ en organisation des demi-journées de formation / détection
- mettre en place la politique de désignation du pôle jeune de la CTA
- assurer l'accompagnement pour la mise en place du PPF arbitrage du territoire Île-de-France



Sébastien DEVAY
Président CDJA 92

Projet de la commission technique

Filière masculine - Joueurs nés en 2008 et 2009

"MINI- PROJET DE JEU"

Contexte

Ce document a pour seul objectif de formaliser un projet sur le court terme, susceptible d'apporter une ligne directrice claire, dans la planification de notre projet global et définitif...

Nous avons donc choisi de tracer les grandes lignes, d'un "mini projet" qui s'oriente autour d'une idée principale ; la "création d'un collectif".

Pour réussir cette mission, notre action devrait se décliner autour de deux axes :

- Amélioration, consolidation des savoir-faire de base (attaque, défense)
- Construction d'un projet offensif et défensif simples.

A. Les savoir-faire

Essentiels... avant même d'envisager un projet (quel que soit celui-ci) !!! Tout au long de la saison, nous mettrons l'accent sur l'amélioration des éléments techniques de base.

B. Le projet offensif et défensif

Pas de révolution, nous allons tenter de nous appuyer sur les éléments athlétiques, techniques, *etc.* observés lors des séances de détection. Quelques joueurs à profil intéressants (essentiellement sur les postes d'AR et de PVT).

Attaque

Nous allons développer un projet autour des relations DC - ARD/ARG - PVT, certainement le secteur de jeu qui devrait nous apporter une efficacité solide et pérenne.

- Développer les savoir-faire individuels
- Jouer à partir d'une rentrée d'ailier
- Jouer à partir d'une rentrée du DC (avec ou sans ouverture d'espace)

→ Rentrée du DC, ouverture d'espace ou pas pour amener l'AR Opp. au tir.

→ Croisé DC / AR avec rentrée de l'AI Opp. pour amener le tir plein centre de l'AR ou pour exploiter le jeu intérieur avec 2 PV.

Défense

Une assise autour d'un Projet 3-3 H/H qui respecte le projet fédéral et qui en même temps nous permet en tant que cadres de nous formaliser et de nous appuyer sur des éléments techniques et tactiques déjà développés au sein de certains clubs :

- développer les savoir-faire individuels
- responsabiliser les joueurs
- harceler l'attaque adverse

Le GB, qui montre des qualités techniques très intéressantes, devrait dès lors nous permettre une bonne exploitation de la montée de balle avec une projection rapide vers l'avant.

La transition entre le "jeu de défense" et le "jeu d'attaque" devrait constituer l'un de nos atouts majeurs.

Montée de balle

Projection rapide vers l'avant

- Utilisation de toute la largeur
- Jouer dans la profondeur
- Étager la montée de balle

C. Les objectifs

- Développer un projet viable et efficace sur le long terme, à partir d'éléments techniques tactiques très simples.
- Faire naître un groupe de qualité autour de quelques profils qui prendraient le *leadership*.
- Faire progresser chaque athlète, afin de tirer le niveau collectif vers le haut. Aligner le plus grand nombre dans la sélection de ligue.
- Obtenir rapidement de bons résultats et donc assurer une qualification au niveau national.

Projet sportif sur les 2007 et 2008 :

- compétition territoriale : pour les 2007
- compétition territoriale en vue d'une qualification nationale 2008

Pour rappel, nous pourrions présenter dans l'équipe alto-séquanaise des 2008 (pour les ICN uniquement), 4 jeunes joueurs nés entre le 01/09 et le 31/12/2007, qui n'auraient pas été identifiés pour intégrer soit l'équipe de Ligue ou un des pôles (site d'accèsion ou site d'Excellence).

**François BENETEAU
Michael BULAYIMA
Charles PERSON
Medhi AMOURA**

Rapport de la commission technique

Formation de cadres

Rattrapage "Bloc 2" et "Bloc 4" des 2 sites de 2020-2021 :
+ Certification

ANIMER

	SESSION N° 1	SESSION N° 2
Formule	Vacances	Week-ends
Lieu	Issy-les-Moulineaux	Châtenay-Malabry / Malakoff
Bloc 1 (12h)	mardi 02.11.2021 mercredi 03.11.2021 <i>de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00</i>	samedi 27.11.2021 dimanche 28.11.2021 <i>de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00</i>
Bloc 2 (8h)	mercredi 02.03.2022 jeudi 03.03.2022 <i>de 09h00 à 13h00</i>	samedi 15.01.2022 dimanche 16.01.2022 <i>de 09h00 à 13h00</i>
Evaluation formative	Construire une fiche "évaluation formative"	
Bloc 3 (12h)	lundi 02.05.2022 mardi 03.05.2022 <i>de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00</i>	samedi 12.03.2022 dimanche 13.03.2022 <i>de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00</i>
Bloc 4 (8h)	mercredi 04.05.2022 jeudi 05.05.2022 <i>de 09h00 à 13h00</i>	samedi 14.05.2022 dimanche 15.05.2022 <i>de 09h00 à 13h00</i>
Certification	Samedi 11/06/2022 à ...	

ENTRAÎNER des enfants

Lieu	Issy-les-Moulineaux
Module 1 (10h)	samedi 08.01.2022 <i>de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00</i> dimanche 09.01.2022 <i>de 09h00 à 13h00</i>
Module 2 (14h)	lundi 28.02.2022 mardi 01.03.2022 <i>de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00</i>
Evaluation formative	Construire une fiche "évaluation formative"
Module 3 (10h)	samedi 19.03.2022 <i>de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00</i> dimanche 20.03.2022 <i>de 09h00 à 13h00</i>
Certification	Samedi 21/05 ou 18/06/2022 à ...

Emmanuelle KLEIN
Conseillère Technique Fédérale

Projet de la commission technique

Événementiel

En partenariat avec



Challenge du Département des Hauts-de-Seine :

La 14^e édition sera proposée à nos jeunes handballeurs et handballeuses de moins de 14 ans.

L'organisation de cette manifestation est transmise dans le projet de la COC.

La "finale principale" se déroulera, très probablement comme les années précédentes, à Chaville.

Tournoi des 36 communes : 14^e édition

Des cycles de Handball vont être proposés dans les écoles primaires des Hauts-de-Seine avec les classes de CM 2.

Avant les vacances de la Toussaint, les différentes écoles nous indiqueront les classes souhaitant participer au "Tournoi des 36 communes".

Au retour des vacances de la Toussaint jusqu'à la première semaine de décembre, des tournois par secteurs géographiques seront organisés.

Les finalités devraient se dérouler le mardi 14 décembre 2021 (sur l'ensemble de la journée) à Chaville (en attente de planification).

Tournoi des juges-arbitres jeunes - 14^e édition :

18 ou 19/10/2021 à Issy-les-Moulineaux, en parallèle du stage des Juges Arbitres Jeunes.

Handball et handicap :

Des interventions seront menées dans la saison ainsi que des tournois de "handball adapté".

Beach Handball :

Nous re-proposerons, en juin, à nos jeunes licenciés(es), les moins de 14 ans, des rencontres de "Beach Handball" à l'île de Monsieur.

Nous reviendrons vers vous pour vous indiquer les dates.

 Si d'autres organisations seront mises en place durant la saison 2021-2022, vous en serez avisés.

Emmanuelle KLEIN
Conseillère Technique Fédérale

Projet de la commission de développement

Les principaux objectifs de la commission pour la saison 2021-2022 sont :

- la mise en place d'événements pour attirer de nouveaux licenciés
- le redémarrage du tournoi des 36 communes en partenariat avec le Département des Hauts-de-Seine
- le développement des nouvelles pratiques fédérales

En espérant que les problèmes sanitaires ne viennent pas encore une fois bouleversés nos plans.

Séverine HERRY
Présidente de la Commission

Projet de la commission d'organisation des compétitions

En raison de la crise sanitaire que nous avons vécue encore cette saison, nous vous proposons l'organisation des championnats qui était prévue la saison dernière avec quelques modifications, mais avec l'espoir de revenir à notre organisation "habituelle" pour 2022-2023.

Règlements particuliers de la COC 92

1 - PRINCIPES GENERAUX

Hormis les règlements particuliers décrits ci-dessous, les articles des règlements généraux de la FFHandball sont la seule référence pour l'organisation des compétitions sur le comité des Hauts-de-Seine, en application de leur article 1^{er} : "Les présents règlements sont de droit ceux de tous les clubs, comités, ligues et des licenciés de la FFHandball. Toute disposition contraire aux présents règlements est nulle."

2 - RÈGLEMENTS PARTICULIERS

Les articles des règlements généraux suivants sont aménagés pour la saison 2021-2022 sur le comité des Hauts-de-Seine, avec un retour aux règlements initiaux pour la saison 2022-2023.

Pour en simplifier la lecture, chaque aménagement fait référence à l'article des règlements généraux dont il dépend, s'il existe. Les tarifs des pénalités financières liées à des sanctions sportives ont été aménagés sur le comité des Hauts-de-Seine. Aussi, lorsqu'un article des règlements généraux de la FFHandball fait référence "au guide financier de l'annuaire fédéral", vous devez vous reporter au guide financier de la commission sportive du comité des Hauts-de-Seine. En cas d'omission dans le guide financier, c'est le tarif du guide financier de l'annuaire fédéral qui s'applique.

(Ne sont présentés ici que les articles soumis à modification)

Aménagement des règlements généraux de la FFHandball

PASSAGE DES CATÉGORIES DITES IMPAIRES AUX CATÉGORIES DITES PAIRES

Article 36 : catégories d'âges du Comité 92 pour la saison 2021-2022 (aménagement exceptionnel) :

• Masculins et Féminins : moins de 8 ans, moins de 10 ans, moins de 12 ans, moins de 14, moins de 16 ans et moins de 18 ans (ou moins de 19 ans)

Aujourd'hui		moins de 18 ans	moins de 15 ans	moins de 13 ans	moins de 11 ans	moins de 9 ans
2020-2021		2003 / 2004 / 2005	2006 / 2007	2008 / 2009	2010 / 2011	2012 / 2013
		moins de 18 ans ou moins de 19 ans	moins de 16 ans	moins de 14 ans	moins de 12 ans	moins de 10 ans
Passage "Pair"	2021-2022	2003 / 2004 / 2005	2006 / 2007	2008 / 2009	2010 / 2011	2012 / 2013
		moins de 18 ans	moins de 15 ans	moins de 13 ans	moins de 11 ans	moins de 9 ans
Retour "impair"	2022-2023	2005 / 2006 / 2007	2008 / 2009	2010 / 2011	2012 / 2013	2014 / 2015

Cette adaptation permettrait de conserver les jeunes dans le même collectif, et de poursuivre leur apprentissage de notre sport, le Handball ; ainsi qu'une stabilisation sur deux futures saisons.

Article 36.2.4 : Surclassement des joueurs de moins de 16 à moins de 18 ans (aménagement exceptionnel)

Un joueur de 14 ans (art 36.1 des RG fédéraux) inscrit au pôle est autorisé à évoluer dans les compétitions régionales moins de 18 ans. Après un match joué en moins de 18 ans région, le joueur ne pourra plus redescendre dans sa catégorie de jeu ainsi qu'en championnat départemental sous peine de match perdu sauf sur avis du médecin fédéral régional et/ou du médecin du site d'accèsion du pôle Île-de-France validé par la COC régionale.

[Retour du règlement pour la saison 2022-2023](#)

Article 36.2.4 : Surclassement des joueurs de moins de 15 à moins de 18 ans

Un joueur de 14 ans (art 36.1 des RG fédéraux) inscrit au pôle est autorisé à évoluer dans les compétitions régionales moins de 18 ans.

Après un match joué en moins de 18 ans région, le joueur ne pourra plus redescendre dans sa catégorie de jeu ainsi qu'en championnat départemental sous peine de match perdu sauf sur avis du médecin fédéral régional et/ou du médecin du site d'accèsion du pôle Île-de-France validé par la COC régionale.

Un joueur de 14 ans (art 36.1 des RG fédéraux) sélectionné pour les stages interligue pourra être autorisé à évoluer dans les compétitions régionales moins de 18 ans sous réserve :

- de l'avis du CTF départemental concerné,
- de l'accord écrit des deux parents ou du représentant légal, · de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du handball établi postérieurement au 1er juin de l'année civile en cours, autorisant le surclassement dans la catégorie supérieure.

Ces demandes ne seront validées qu'après accord conjoint de l'ETR IDF (composée des CTF départementaux et ligue, du CTS et/ou CTN responsable du PPF Île-de-France) et du médecin fédéral régional et/ou du médecin du site d'accèsion du Pôle Île-de-France. L'autorisation ne sera effective qu'après enregistrement dans Gest'hand sous peine de match perdu par pénalité par la COC territoriale

Équipes réserves

Sauf si cela est précisé dans un article du règlement particulier, le terme "équipes réserves" englobe les équipes 1B, 1C, 1D, etc.

- l'équipe 1B est définie comme l'équipe d'un club évoluant dans le plus haut niveau immédiatement après l'équipe première
- l'équipe 1C est définie comme l'équipe d'un club évoluant dans le plus haut niveau immédiatement après l'équipe 1B
- l'équipe 1D est définie comme l'équipe d'un club évoluant dans le plus haut niveau immédiatement après l'équipe 3

Accession en régional (aménagement exceptionnel)

L'équipe 1B évoluant au plus haut niveau départemental doit présenter sur chaque feuille de match :

- 2 joueurs minimum de 17 à 23 ans en masculins ;
- 2 joueuses minimum de 17 à 23 ans en féminins.

Le non-respect de cette obligation entraîne l'impossibilité d'accéder au niveau régional.

Retour du règlement pour la saison 2022-2023

L'équipe 1B évoluant au plus haut niveau départemental doit présenter sur chaque feuille de match :

- 3 joueurs minimum de 17 à 23 ans en masculins ;
- 2 joueuses minimum de 17 à 23 ans en féminins.

Le non-respect de cette obligation entraîne l'impossibilité d'accéder au niveau régional.

Horaire des rencontres

LES MATCHES SE JOUENT OBLIGATOIREMENT AUX JOURS ET HORAIRES SUIVANTS

Plus de 16 ans	moins de 8 ans, moins de 10 ans, moins de 12 ans, moins de 14 ans	moins de 16 ans, moins de 18 ans (ou moins de 19 ans)
le samedi entre 17h30 (début) et 22h30 (fin)	le samedi entre 14h00 (début) et 18h00 (fin)	le samedi entre 15h00 (début) et 18h00 (fin)
le dimanche entre 09h00 (début) et 12h30 (fin) ; et entre 14h00 (début) et 17h30 (fin)		
Après entente entre les deux clubs , il sera néanmoins possible de jouer à un autre horaire et un autre jour, mais ceux-ci doivent être accordés OBLIGATOIREMENT par le Comité		

La COC se réserve le droit de valider l'horaire d'une rencontre sans accord d'un des deux clubs si elle le juge nécessaire. Attention, sur la dernière journée de phase de poules ou phase de finalités, la COC se réserve le droit d'imposer l'horaire du samedi soir à 20h30 pour les matches pouvant impliquer une descente ou une montée de division en fin de saison.

Tout manquement aux règlements fédéraux et aux règlements aménagés du comité 92 entrainera une sanction sportive et financière

Championnats masculins



COUPE DE FRANCE DÉPARTEMENTALE

Les dates sont déterminées par la COC fédérale (voir dates dans le calendrier ci-joint).



Plus de 16 ans masculins

Si possible, retour à la formule de 3 divisions en fin de saison 2021-2022, comme les saisons précédentes (en fonction du nombre d'équipes engagées).

- 1^{re} Division Territoriale :

Composition :

2 poules de 7 équipes en matches A/R sur 14 dates.

Attention, si la première phase de championnat n'arrive pas à son terme, la COC pourra déclarer une saison blanche en fonction des directives fédérales.

À la fin de la 1^{ère} phase, suivant le nombre de dates restantes dans le calendrier en fonction de la situation sanitaire en France et la dernière journée de la phase 1, la COC déterminera si une deuxième phase pourra être jouée comme définie dans les tableaux ci-dessous.

2^e phase play-off et play-down en matches A/R sur 8 dates

1 poule de 8 équipes et 1 poule de 6 équipes avec résultats acquis de la première phase (en tenant compte du règlement fédéral).

Aménagement selon le contexte sanitaire :

Si 7 dates disponibles	Si 6 dates disponibles	Si 5 dates disponibles	Si 4 dates disponibles	Si 3 dates disponibles	Si 2 dates disponibles	Si 0 date disponible
POULE HAUTE 2 poules de 4 composées des 1/3 et 2/4 de chaque poule (score de la 1 ^{ère} phase conservée) - 4 matches en A/R - 1/2 finales croisées en matches A/R - finale sur le terrain neutre POULE BASSE 2 poules de 3 composées des 5/6/7 de chaque poule en matches A/R	POULE HAUTE 2 poules de 4 composées des 1/3 et 2/4 de chaque poule en matches secs - 1/4 de finales croisées en matches A/R - 1/2 finales croisées en matches A/R - finale en matches A/R POULE BASSE 1 poule de 6 composée des 5/6/7 de chaque poule en matches A/R	POULE HAUTE 2 poules de 4 composées des 1/3 et 2/4 de chaque poule en matches secs - 1/4 de finales croisées en matches A/R - 1/2 finales croisées en matches A/R - finale sur terrain neutre entre 1 et 2 POULE BASSE 1 poule de 6 composée des 5/6/7 de chaque poule en matches A/R	POULE HAUTE 2 poules de 4 composées des 1/3 et 2/4 de chaque poule en matches secs - 1/2 finales croisées en matches A/R - finale en matches A/R POULE BASSE 1 poule de 6 composée des 5/6/7 de chaque poule en matches A/R	POULE HAUTE 2 poules de 4 composées des 1/3 et 2/4 de chaque poule en matches secs - 1/2 finales croisées en matches A/R - finale en matches A/R POULE BASSE 1 poule de 6 composée des 5/6/7 de chaque poule en matches A/R	FINALITES de classement - 1/2 finales croisées en matches A/R (1 de A / 2 de B, ...) - finale sur terrain neutre entre les vainqueurs des matches opposant 1 de A / 2 de B et 2 de A / 1 de B	Etablissement d'un classement général suivant l'article 107.4 pour déterminer les montées et descentes

Titre et accession :

Dans tous les cas cités dans les tableaux ci-dessus, un classement général sera établi en fin de saison entre les 14 équipes :

(Dans le cas où au moins la moitié des matches de la 2^e phase (choisie dans les tableaux ci-dessus) ne pourrait être atteinte, la COC établira un classement exclusivement en fonction de la 1^{ère} phase.)

- L'équipe classée 1^{re} suivant le classement officiel sera déclarée championne du département et accèdera au championnat régional.

- L'équipe classée 2^e suivant le classement officiel, accèdera également au championnat régional.

Relégation :

Suivant le tableau des montées et descentes du Comité 92 (voir en annexes).

Les équipes réserves ont obligation, sur chaque match, de présenter 2 joueurs minimum de 17 à 23 ans (en cas de non-respect, pas d'accession possible).

- 2^e Division territoriale :

Attention, si la première phase de championnat n'arrive pas à son terme, la COC pourra déclarer une saison blanche en fonction des directives fédérales.

Composition :

2 poules de 6 :

1^{ère} phase en matches A/R sur 10 dates

2^e phase play-off et play-down en matches A/R sur 10 dates

- 3 premiers de chaque poule en play-off

- 3 derniers de chaque poule en play-down

Titre

A la fin de la compétition et suivant l'organisation, l'équipe classée 1^{ère} du play-off, suivant le classement officiel, sera déclarée championne de 2^{ème} Division Territoriale.

Accession et Relégation

Dans le cas où au moins la moitié des matches de la 2^{ème} phase ne pourrait être atteinte, la COC établira un classement exclusivement en fonction de la 1^{ère} phase. Règlements COC 107.4

Suivant le tableau des montées et descentes du Comité 92 (voir en annexes).

- 3^e Division territoriale :

Composition :

2 poules de 6

1^{ère} phase en matches A/R sur 10 dates

2^e phase play off et play down en matches A/R sur 10 dates,

- 3 premiers de chaque poule en play off

- 3 derniers de chaque poule en play down

Titre

Dans le cas où au moins la moitié des matchs de la 2^e phase ne pourraient être atteinte, la COC établira un classement exclusivement en fonction de la première phase. Règlements COC 107.4

À la fin de la compétition et suivant l'organisation, l'équipe classée 1^{ère} du play-off, suivant le classement officiel, sera déclarée championne de 3^e Division territoriale.

Accession

Suivant le tableau des montées et descentes du Comité 92 (voir en annexes).



Championnat de France moins de 18 ans masculins

La ligue IDF disposait de 11 places à attribuer aux clubs.

Pas de barrage cette année, le mode d'attribution des places a été le suivant :

- Les 10 premières places sont acquises (grâce au classement en championnat de France de ces dernières saisons et au respect du règlement de la COC Île-de-France – article D-1 du titre 4)

Suivant ce même règlement de la COC, 1 place est attribuée à 1 équipe de comité non représenté (en l'occurrence, les Yvelines)

Pour la saison 2021-2022, notre représentant sera le club de l'ACBB.



Championnat de France moins de 18 ans masculins 2022-2023 (aménagement exceptionnel)

Règlement COC ligue IDF

1. Mode de qualification

Attention : lorsqu'un club évoluant en championnat de France moins de 18 ans masculins finit dans une position permettant à la ligue de conserver une place en championnat de France moins de 18 ans la saison suivante, la place est acquise pour la ligue Île-de-France, et non pas pour le club lui-même. Chaque saison, la ligue IDF aura le droit à 1 ou 2 places en fonction du nombre de licenciés dans la catégorie et déterminé par la COC fédérale.

2. Mode d'attribution des places dans l'ordre :

a. Une place attribuée à un comité non représenté en championnat de France moins de 18 pour la saison 2022-2023 comme définie au point 1 à condition que le club ou la convention évolue en moins de 16 ans élite région et en moins de 18 région (ou national) sur l'année 2021-2022.

Dans le cas où deux ou plusieurs comités seraient concernés, un barrage aura lieu entre eux pour déterminer l'équipe qui évoluera en championnat de France pour la saison 2022-2023.

Dans le cas où tous les comités sont déjà représentés comme prévu au point 1, cette place sera reversée directement au point b.

Attention, dans l'éventualité que l'équipe seule représentante de son département perd sa place en championnat de France en finissant dans les places descendantes suivant le règlement fédéral (à condition que la saison soit complète) et ce sur deux années consécutives, le comité concerné ne pourra pas attribuer sa place d'ayant droit pour la saison N+1 et ces équipes devront passer par le barrage comme définie au point 2 (les descentes administratives pour raison du quota maximum du nombre d'équipe en championnat de France ne sera pas pris en compte).

b. La ou les places restantes en championnat de France moins de 18 pour la saison 2022-2023 comme définie au point 1 et au point 2.a sera ou seront attribués par un barrage, les équipes non qualifiées au point 2.a pourront prendre part à ce barrage.

Pour participer aux barrages de championnat de France moins de 18 ans pour la saison 2022-2023, un club ou une convention doit, soit avoir participé au championnat de France sur la saison 2021-2022, soit avoir évolué en moins de 16 élite région sur la saison N ou soit avoir 10 joueurs de moins de 17 ans (2005) ayant participé à un minimum de 6 matchs en championnat moins de 18 régional élite sur la saison 2021-2022.

Retour du règlement pour la saison 2022-2023

1-Mode de qualification

Attention : lorsqu'un club évoluant en championnat de France moins de 18ans masculins finit dans une position permettant à la ligue de conserver une place en championnat de France moins de 18 ans la saison suivante, la place est acquise par le club lui-même.

Chaque saison, la ligue IDF aura le droit à 1 ou 2 places en fonction du nombre de licenciés dans la catégorie et déterminé par la COC fédérale.

2. Mode d'attribution des places dans l'ordre :

a. Une place attribuée à un comité non représenté en championnat de France moins de 18 pour l'année N+1 comme définie au point 1 en respectant les conditions suivantes :

– soit 10 joueurs de moins de 17 ans ayant participé à un minimum de 8 matchs soit en championnat élite moins de 18 régionale, soit en terminant dans les 4 1^{ère} places en championnat excellence régionale ou soit en championnat national sur la saison N.

– soit être qualifié en championnat moins de 15 ans élite régionale ET en moins de 18 ans région ou national sur la saison N.

Dans le cas où deux ou plusieurs comités seraient concernés, un barrage aura lieu entre eux pour déterminer l'équipe qui évoluera en championnat de France pour la saison N+1. Dans le cas où tous les

comités sont déjà représentés comme prévu au point 1, cette place sera directement reversée directement au point b.

b. La ou les places restantes en championnat de France moins de 18 pour l'année N+1, comme définie au point 1 et au point 2.a, sera ou seront attribuée(s) par un barrage.

Les équipes non qualifiées au point 2.a pourront prendre part à ce barrage. Pour participer aux barrages de championnat de France moins de 18 ans pour la saison N+1, un club ou une convention doit, soit avoir participé au championnat de France de la saison N, soit avoir 10 joueurs de moins de 17 ans ayant participé un minimum de 8 matches soit en championnat moins de 18 régionale élite ou soit en terminant dans les 4 1^{ères} places en championnat excellence régionale sur la saison N.

Délayages accession ligue Île-de-France moins de 18 ans masculins

Nombre d'équipes d'un même club en championnat :

Une seule équipe d'un même club ou d'une même convention est autorisée à évoluer en championnat régional dans une catégorie donnée (règlement COC IDF).

Des délayages départementaux auront lieu, pour déterminer les 4 équipes qui pourront participer aux délayages régionaux.

Si plus de 4 clubs souhaitent participer aux délayages régionaux, une formule vous sera proposée en fonction du nombre d'équipes inscrites et ayant la possibilité d'entrer dans cette compétition, sur les week-ends des 25-26/09, 02-03, 09-10 et 16-17 octobre 2021.

Pour information, toute équipe qui ne sera pas retenue sur dossier ou qui n'aura pas gagné sa place sportivement, devra participer aux délayages départementaux pour déterminer le niveau de pratique dans le championnat départemental dans lequel elle évoluera sur l'ensemble de la saison.

Exigences pour participer à cette compétition pour la saison 2021-2022.

Les catégories d'âge ayant été modifiées, les équipes inscrites sur la saison 2020-2021 sont conservées.

[Retour du règlement pour la saison 2022-2023](#)

Exigences pour participer à cette compétition et pour éviter les candidatures abusives :

- Retourner le tableau transmis par le Comité dans les délais (attention un même joueur ne peut être inscrit sur la liste des "- de 18 ans" ou des "- de 15 ans")
- Avoir au moins évolué en "- de 18 ans" ou en "- de 16 ans" Excellence Départementale l'année précédente
- Des points seront attribués en prenant en considération plusieurs critères (niveau de championnat et classement de la saison précédente ...)

Règlement particulier :

Les conventions concernant des équipes jeunes, effectuant les délayages départementaux pour accéder au niveau régional ont l'obligation de déposer avant le début de ces délayages une liste de 12 joueurs. De cette liste, AUCUN joueur ne sera autorisé à évoluer, durant le temps de ces délayages avec une autre équipe disputant ces mêmes délayages.

De plus, aucun joueur figurant sur la liste présentée à la COC territoriale pour le dossier d'accession au championnat de France "- de 18 ans" ne peut prétendre disputer ces délayages départementaux pour accéder au niveau régional.

Article 36.2.4 : Surclassement des joueurs de moins de 16 à moins de 18 ans (aménagement exceptionnel)

Un joueur de 14 ans (art 36.1 des RG fédéraux) inscrit au pôle est autorisé à évoluer dans les compétitions régionales moins de 18 ans.

Après un match joué en moins de 18 ans région, le joueur ne pourra plus redescendre dans sa catégorie de jeu ainsi qu'en championnat départemental sous peine de match perdu sauf sur avis du médecin fédéral régional et/ou du médecin du site d'accession du pôle Île-de-France validé par la COC régionale.

Retour du règlement pour la saison 2022-2023

Article 36.2.4 : Surclassement des joueurs de moins de 15 à moins de 18 ans

Un joueur de 14 ans (art 36.1 des RG fédéraux) inscrit au pôle est autorisé à évoluer dans les compétitions territoriales moins de 18 régionales.

Après un match joué en moins de 18 Région, le joueur ne pourra plus redescendre dans sa catégorie de jeu ainsi qu'en championnat départemental sous peine de match perdu sauf sur avis du médecin fédéral régional et/ou du médecin du site d'accession du pôle Île-de-France validé par la COC régionale.

Sanction : match perdu par pénalité



Proposition d'un tournoi inter-départemental moins de 20 ans masc.

Suite à un travail effectué entre tous les CTF du territoire, une proposition de challenge départemental pour les moins de 19 serait mise en place par chaque Comité, en complément du championnat "+ de 16 ans".

L'inscription des équipes est libre pour les clubs souhaitant y participer.

Ce challenge se déroulerait sur des dates non retenues pour les championnats "+ de 16 ans".

Une première phase s'effectuerait sur le département des Hauts-de-Seine, jusqu'à décembre 2021.

La deuxième phase se déroulerait de janvier à mars 2022, avec les clubs des Yvelines.

Puis d'avril à juin 2022, la troisième phase rassemblerait 4 ou 8 comités (en tenant compte de la crise sanitaire).

Ceci permettrait à tous ces jeunes de continuer à évoluer ensemble.

Les 7 autres Comité ayant une organisation similaire qui permettra d'organiser un tournoi inter-départemental pour cette catégorie.

La formule vous serait transmise après les inscriptions des clubs souhaitant y participer.



Délayages accession ligue Île-de-France moins de 15 ans masculins

Nombre d'équipes d'un même club en championnat :

Une seule équipe d'un même club ou d'une même convention est autorisée à évoluer en championnat régional dans une catégorie donnée (règlement COC IDF).

Des délayages départementaux auront lieu, pour déterminer les **4 équipes** qui pourront participer aux délayages régionaux.

Si plus de 4 clubs souhaitent participer aux délayages régionaux, une formule vous sera proposée en fonction du nombre d'équipes inscrites et ayant la possibilité d'entrer dans cette compétition, sur les week-end des 25-26/09, 02-03, 09-10 et 16-17 octobre 2021.

Pour information, toute équipe qui ne sera pas retenue sur dossier ou qui n'aura pas gagné sa place sportivement, dans le cas où des délayages départementaux seraient organisés, devra participer à cette compétition pour déterminer le niveau de pratique dans le championnat départemental dans lequel elle évoluera sur l'ensemble de la saison.

Exigences pour participer à cette compétition pour la saison 2021-2022.

Les catégories d'âge ayant été modifiées, les équipes inscrites sur la saison 2020-2021 sont conservées.

[Retour du règlement pour la saison 2022-2023](#)

Exigences pour participer à cette compétition et pour éviter les candidatures abusives :

- Retourner le tableau transmis par le Comité dans les délais (attention un même joueur ne peut être inscrit sur la liste des "- de 18 ans" ou des "- de 16 ans")
- Avoir au moins évolué en "- de 16 ans" ou en "- de 14 ans" Excellence Départementale l'année précédente
- Des points seront attribués en prenant en considération plusieurs critères (niveau de championnat et classement de la saison précédente ...)

Règlement particulier :

Les conventions concernant des équipes jeunes, effectuant les délayages départementaux pour accéder au niveau régional ont l'obligation de déposer avant le début de ces délayages une liste de 12 joueurs. De cette liste, **AUCUN** joueur ne sera autorisé à évoluer, durant le temps de ces délayages avec une autre équipe disputant ces mêmes délayages.

De plus, aucun joueur figurant sur la liste présentée à la COC territoriale pour le dossier d'accession au championnat de France "- de 18 ans" ne peut prétendre disputer ces délayages départementaux pour accéder au niveau régional.

Article 36.2.4 : Surclassement des joueurs de moins de 16 à moins de 18 ans (aménagement exceptionnel)

Un joueur de 14 ans (art 36.1 des RG fédéraux) inscrit au pôle est autorisé à évoluer dans les compétitions régionales moins de 18 ans.

Après un match joué en moins de 18 ans région, le joueur ne pourra plus redescendre dans sa catégorie de jeu ainsi qu'en championnat départemental sous peine de match perdu sauf sur avis du médecin fédéral régional et/ou du médecin du site d'accession du pôle Île-de-France validé par la COC régionale.

[Retour du règlement pour la saison 2022-2023](#)

Article 36.2.4 : Surclassement des joueurs de moins de 15 à moins de 18 ans

Un joueur de 14 ans (art 36.1 des RG fédéraux) inscrit au pôle est autorisé à évoluer dans les compétitions territoriales moins de 18 régionales.

Après un match joué en moins de 18 Région, le joueur ne pourra plus redescendre dans sa catégorie de jeu ainsi qu'en championnat départemental sous peine de match perdu sauf sur avis du médecin fédéral régional et/ou du médecin du site d'accession du pôle Île-de-France validé par la COC régionale.

Sanction : match perdu par pénalité



Championnat départemental moins de 18 ans masculins ou moins de 19 ans masculins

Formule des délayages départementaux sur la base de 30 équipes, qui pourra être adaptée en fonction du nombre d'équipes engagées.

Les poules seront constituées en tenant compte du niveau de jeu de la saison précédente.

PHASE DE DÉLAYAGES

↳ Délayages pour constitution des poules d'Excellence à la 3^e division.

Rencontres sur 5 dates en match simple selon le calendrier du comité.

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D	Poule E
1- 1	1- 2	1- 3	1- 4	1- 5
2- 10	2- 9	2- 8	2- 7	2- 6
3- 11	3- 12	3- 13	3- 14	3- 15
4- 20	4- 19	4- 18	4- 17	4- 16
5- 21	5- 22	5- 23	5- 24	5- 25
6- 30	6- 29	6- 28	6- 27	6- 26

Championnat départemental :

↳ 30 équipes engagées – 5 poules de 6

Rencontres sur 10 dates en match aller et retour selon calendrier comité

Excellence :

1^{er} de A – 1^{er} de B – 1^{er} de C – 1^{er} de D – 1^{er} de E – meilleur 2^e

Honneur :

2^e / 2^e – 3^e / 2^e – 4^e / 2^e – 5^e / 2^e – meilleur 3^e – 2^e meilleur 3^e

1^{re} division :

3^e / 3^e – 4^e / 3^e – 5^e / 3^e – meilleur 4^e – 2^e meilleur 4^e – 3^e meilleur 4^e

2^e division :

4^e / 4^e – 5^e / 4^e – meilleur 5^e – 2^e meilleur 5^e – 3^e meilleur 5^e – 4^e meilleur 5^e

3^e division :

5^e / 5^e – 6^e de A – 6^e de B – 6^e de C – 6^e de D – 6^e de E

L'équipe classée 1^{re} de son niveau de jeu sera déclarée championne du département.

Règlement particulier :

Article 36.2.4 : Surclassement des joueurs de moins de 16 à moins de 18 ans (aménagement exceptionnel)

Un joueur de 14 ans (art 36.1 des RG fédéraux) inscrit au pôle est autorisé à évoluer dans les compétitions régionales moins de 18 ans.

Après un match joué en moins de 18 ans région, le joueur ne pourra plus redescendre dans sa catégorie de jeu ainsi qu'en championnat départemental sous peine de match perdu sauf sur avis du médecin fédéral régional et/ou du médecin du site d'accession du pôle Île-de-France validé par la COC régionale.

Retour du règlement pour la saison 2022-2023

Article 36.2.4 : Surclassement des joueurs de moins de 15 à moins de 18 ans

Un joueur de 14 ans (art 36.1 des RG fédéraux) inscrit au pôle est autorisé à évoluer dans les compétitions territoriales moins de 18 régionales.

Après un match joué en moins de 18 Région, le joueur ne pourra plus redescendre dans sa catégorie de jeu ainsi qu'en championnat départemental sous peine de match perdu sauf sur avis du médecin fédéral régional et/ou du médecin du site d'accession du pôle Île-de-France validé par la COC régionale.

Sanction : match perdu par pénalité



Championnat départemental moins de 16 ans masculins

Formule des délayages départementaux sur la base de 30 équipes, qui pourra être adaptée en fonction du nombre d'équipes engagées.

Les poules seront constituées en tenant compte du niveau de jeu de la saison précédente.

PHASE DE DÉLAYAGE

- ↳ Délayages pour constitution des poules d'Excellence à la 3^e division.
Rencontres sur 5 dates en match simple selon le calendrier du comité.

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D	Poule E
1- 1	1- 2	1- 3	1- 4	1- 5
2- 10	2- 9	2- 8	2- 7	2- 6
3- 11	3- 12	3- 13	3- 14	3- 15
4- 20	4- 19	4- 18	4- 17	4- 16
5- 21	5- 22	5- 23	5- 24	5- 25
6- 30	6- 29	6- 28	6- 27	6- 26

Championnat départemental :

- ↳ 30 équipes engagées – 5 poules de 6
Rencontres sur 10 dates en match aller et retour selon calendrier comité

Excellence :

1^{er} de A – 1^{er} de B – 1^{er} de C – 1^{er} de D – 1^{er} de E – meilleur 2^e

Honneur :

2^e / 2^e – 3^e / 2^e – 4^e / 2^e – 5^e / 2^e – meilleur 3^e – 2^e meilleur 3^e

1^{re} division :

3^e / 3^e – 4^e / 3^e – 5^e / 3^e – meilleur 4^e – 2^e meilleur 4^e – 3^e meilleur 4^e

2^e division :

4^e / 4^e – 5^e / 4^e – meilleur 5^e – 2^e meilleur 5^e – 3^e meilleur 5^e – 4^e meilleur 5^e

3^{ème} division :

5^e / 5^e – 6^e de A – 6^e de B – 6^e de C – 6^e de D – 6^e de E

L'équipe classée 1^{re} de son niveau de jeu sera déclarée championne du département

Article 36.2.4 : Surclassement des joueurs de moins de 16 à moins de 18 ans (aménagement exceptionnel)

Un joueur de 14 ans (art 36.1 des RG fédéraux) inscrit au pôle est autorisé à évoluer dans les compétitions régionales moins de 18 ans.

Après un match joué en moins de 18 ans région, le joueur ne pourra plus redescendre dans sa catégorie de jeu ainsi qu'en championnat départemental sous peine de match perdu sauf sur avis du médecin fédéral régional et/ou du médecin du site d'accession du pôle Île-de-France validé par la COC régionale.

[Retour du règlement pour la saison 2022-2023](#)

Article 36.2.4 : Surclassement des joueurs de moins de 15 à moins de 18 ans

Un joueur de 14 ans (art 36.1 des RG fédéraux) inscrit au pôle est autorisé à évoluer dans les compétitions territoriales moins de 18 régionales.

Après un match joué en moins de 18 Région, le joueur ne pourra plus redescendre dans sa catégorie de jeu ainsi qu'en championnat départemental sous peine de match perdu sauf sur avis du médecin fédéral régional et/ou du médecin du site d'accession du pôle Île-de-France validé par la COC régionale.

Sanction : match perdu par pénalité



Moins de 14 ans masculins

CHALLENGE RÉGIONAL MOINS DE 14 ANS MASCULINS (AMÉNAGEMENT EXCEPTIONNEL)

19.1 Règle de participation

Un joueur(se) participant au challenge régional ne pourra participer à aucune autre rencontre dans une autre catégorie en championnat durant la semaine : dans le cas du non-respect de cette règle, le club (ou convention) fautif sera immédiatement éliminé du challenge moins 14 masculins.

Le club (ou convention) immédiatement classé derrière dans la même poule sera repêché à condition qu'il respecte les règlements fédéraux et régionaux.

19.2 Formule de jeu

Formule de jeu adapté suivant le règlement prévu par l'ETR.

Les règles aménagées seront présentées en septembre en concertation avec tous les acteurs.

19.3 Challenge à 46 équipes * 4 pour le 75

Les 6 équipes (classées de 1 à 6) qui représenteront les Hauts-de-Seine seront celles qui participeront à la finale principale du "Challenge des Hauts-de-Seine".

Le Challenge du Département des Hauts-de-Seine permettra non seulement d'effectuer les délayages et ainsi d'obtenir les poules de niveaux, mais aussi la détection sur nos jeunes handballeurs.

Base présentée avec 36 équipes.

Les clubs organisateurs de l'ensemble des tournois seront définis au plus tard, le vendredi 24.09.2021.

Sur les deux premières journées, les tournois sont organisés en deux tournois de deux équipes, pour obtenir un classement de 1 à 2 par poules. Puis, pour définir les places de 1 à 4, des rencontres entre les deux poules se déroulent (1 A / 1 B, 2 A / 2 B) ⇒ 4 rencontres.

Lors de la 3^e journée : 3 rencontres par poules.

Pour la "finale consolante" ⇒ 9 rencontres.

Journée n° 1 : 9-10 octobre 2021

Tournoi n° 1 Lieu : défini en amont		Tournoi n° 2 Lieu : défini en amont		Tournoi n° 3 Lieu : défini en amont	
1-	1-	1-	1-	1-	1-
2-	2-	2-	2-	2-	2-
Tournoi n° 4 Lieu : défini en amont		Tournoi n° 5 Lieu : défini en amont		Tournoi n° 6 Lieu : défini en amont	
1-	1-	1-	1-	1-	1-
2-	2-	2-	2-	2-	2-
Tournoi n° 7 Lieu : défini en amont		Tournoi n° 8 Lieu : défini en amont		Tournoi n° 9 Lieu : défini en amont	
1-	1-	1-	1-	1-	1-
2-	2-	2-	2-	2-	2-

Journée n° 2 : 16-17 octobre 2021

Tournoi n° 10 Lieu : défini en amont		Tournoi n° 11 Lieu : défini en amont		Tournoi n° 12 Lieu : défini en amont	
1- 1 de 1	1- 2 de 3	1- 1 de 2	1- 2 de 4	1- 1 de 3	1- 2 de 5
2- 4 de 4	2- 3 de 2	2- 4 de 5	2- 3 de 3	2- 4 de 6	2- 3 de 4
Tournoi n° 13 Lieu : défini en amont		Tournoi n° 14 Lieu : défini en amont		Tournoi n° 15 Lieu : défini en amont	
1- 1 de 4	1- 2 de 6	1- 1 de 5	1- 2 de 7	1- 1 de 6	1- 2 de 8
2- 4 de 7	2- 3 de 5	2- 4 de 8	2- 3 de 6	2- 4 de 9	2- 3 de 7
Tournoi n° 16 Lieu : défini en amont		Tournoi n° 17 Lieu : défini en amont		Tournoi n° 18 Lieu : défini en amont	
1- 1 de 7	1- 2 de 9	1- 1 de 8	1- 2 de 1	1- 1 de 9	1- 2 de 2
2- 4 de 1	2- 3 de 8	2- 4 de 2	2- 3 de 9	2- 4 de 3	2- 3 de 1

Journée n° 3 : 13-14 novembre 2021

Tournoi n° 19 Lieu : défini en amont		Tournoi n° 20 Lieu : défini en amont		Tournoi n° 21 Lieu : défini en amont	
1- 1 de 10		1- 1 de 11		1- 1 de 14	
2- 2 de 11		2- 2 de 12		2- 2 de 15	
3- 2 de 18		3- 1 de 13		3- 1 de 16	
Tournoi n° 22 Lieu : défini en amont		Tournoi n° 23 Lieu : défini en amont		Tournoi n° 24 Lieu : défini en amont	
1- 1 de 15		1- 1 de 18		1- 1 de 12	
2- 2 de 16		2- 2 de 10		2- 2 de 17	
3- 1 de 17		3- 2 de 13		3- 2 de 14	
Tournoi n° 25 Lieu : défini en amont		Tournoi n° 26 Lieu : défini en amont		Tournoi n° 27 Lieu : défini en amont	
1- 3 de 10		1- 3 de 11		1- 3 de 14	
2- 4 de 11		2- 4 de 12		2- 4 de 15	
3- 4 de 18		3- 3 de 13		3- 3 de 16	
Tournoi n° 28 Lieu : défini en amont		Tournoi n° 29 Lieu : défini en amont		Tournoi n° 30 Lieu : défini en amont	
1- 3 de 15		1- 3 de 18		1- 3 de 12	
2- 4 de 16		2- 4 de 10		2- 4 de 17	
3- 3 de 17		3- 4 de 13		3- 4 de 14	

Journée n° 4 : 20-21 novembre 2021

Finale principale

Terrain n° 1 Chaville	
Tournoi n° 31 Masculine	Tournoi n° 32 Masculine
1- 1 de 19	1- 1 de 22
2- 1 de 20	2- 1 de 23
3- 1 de 21	3- 1 de 24
<i>Classement de 1 à 3</i>	<i>Classement de 1 à 3</i>
Matches de 1 à 6	

Finale consolante

Tournoi n° 33 Lieu : défini en amont		Tournoi n° 34 Lieu : défini en amont	
1- 2 de 19	1- 2 de 22	1- 2 de 23	1- 2 de 20
2- 3 de 20	2- 3 de 23	2- 3 de 24	2- 3 de 21
3- 2 de 21	3- 2 de 24	3- 3 de 19	3- 3 de 22

Tournoi n° 35 Lieu : défini en amont		Tournoi n° 36 Lieu : défini en amont		Tournoi n° 37 Lieu : défini en amont	
1- 4 de 8	1- 4 de 12	1- 4 de 9	1- 5 de 10	1- 4 de 10	1- 5 de 7
2- 6 de 10	2- 5 de 9	2- 6 de 7	2- 3 de 12	2- 5 de 12	2- 6 de 8
3- 2 de 11	3- 6 de 11	3- 3 de 11	3- 6 de 12	3- 5 de 11	3- 2 de 10

Les équipes classées "1" des tournois n° 33 et 34 intégreront le niveau Excellence Départementale avec les 6 équipes qui participeront à la "Finale principale".

EXCELLENCE	HONNEUR	1 ^{re} DIVISION	2 ^e DIVISION Poule A	2 ^e DIVISION Poule B
1) 1 de 31/32	1) 2 de 33	1) 6 de 33	1) 3 de 35	1) 3 de 36
2) 2 de 31/32	2) 3 de 34	2) 6 de 34	2) 3 de 37	2) 4 de 35
3) 3 de 31/32	3) 2 de 34	3) 1 de 35	3) 4 de 36	3) 4 de 37
4) 4 de 31/32	4) 3 de 33	4) 2 de 36	4) 5 de 35	4) 5 de 36
5) 5 de 31/32	5) 4 de 33	5) 1 de 37	5) 5 de 37	5) 6 de 35
6) 6 de 31/32	6) 5 de 34	6) 2 de 35	6) 6 de 36	6) 6 de 37
7) 1 de 33	7) 4 de 34	7) 1 de 36	7)	7)
8) 1 de 34	8) 5 de 33	8) 2 de 37	8)	8)



Moins de 12 ans mxte :

1^{re} phase : constitution de poules de 6 équipes géographiques (en tenant compte des résultats de la saison précédente), pour jouer en 5 journées (matches simples).

Secteur NORD

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
1-	1-	1-	1-
2-	2-	2-	2-
3-	3-	3-	3-
4-	4-	4-	4-
5-	5-	5-	5-
6-	6-	6-	6-

Secteur SUD

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D	Poule E
1-	1-	1-	1-	1-
2-	2-	2-	2-	2-
3-	3-	3-	3-	3-
4-	4-	4-	4-	4-
5-	5-	5-	5-	5-
6-	6-	6-	6-	6-

2^e phase : championnat avec des poules de 6 équipes par secteur géographique, en les répartissant de la manière suivante (10 journées en matches aller / retour).

Secteur NORD

24 équipes, 4 poules de 6

Rencontres sur 10 dates en matches aller/retour selon le calendrier du comité.

Poule E	Poule F	Poule G	Poule H
1- 1 de A	1- 3 ^e 2 ^e	1- 4 de A	1- 3 ^e 5 ^e
2- 1 de B	2- 4 ^e 2 ^e	2- 4 de B	2- 4 ^e 5 ^e
3- 1 de C	3- 3 de A	3- 4 de C	3- 6 de A
4- 1 de D	4- 3 de B	4- 4 de D	4- 6 de B
5- 1 ^{er} meilleur 2 ^e	5- 3 de C	5- 1 ^{er} meilleur 5 ^e	5- 6 de C
6- 2 ^e meilleur 2 ^e	6- 3 de D	6- 2 ^e meilleur 5 ^e	6- 6 de D

Secteur SUD

30 équipes, 5 poules de 6

Rencontres sur 10 dates en match aller/retour selon le calendrier du comité.

Poule F	Poule G	Poule H	Poule I	Poule J
1- 1 de A	1- 2 ^e 2 ^e	1- 3 ^e 3 ^e	1- 4 ^e 4 ^e	1- 5 ^e 5 ^e
2- 1 de B	2- 3 ^e 2 ^e	2- 4 ^e 3 ^e	2- 5 ^e 4 ^e	2- 6 de A
3- 1 de C	3- 4 ^e 2 ^e	3- 5 ^e 3 ^e	3- 1 ^{er} meilleur 5 ^e	3- 6 de B
4- 1 de D	4- 5 ^e 2 ^e	4- 1 ^{er} meilleur 4 ^e	4- 2 ^e meilleur 5 ^e	4- 6 de C
5- 1 de E	5- 1 ^{er} meilleur 3 ^e	5- 2 ^e meilleur 4 ^e	5- 3 ^e meilleur 5 ^e	5- 6 de D
6- 1 ^{er} meilleur 2 ^e	6- 2 ^e meilleur 3 ^e	6- 3 ^e meilleur 4 ^e	6- 4 ^e meilleur 5 ^e	6- 6 de E

3^{ème} phase : des finalités entre les deux secteurs seront organisées en fin de saison (matches aller / retour) selon le calendrier sportif.



Moins de 10 ans mixte :

Au vu du changement de catégorie d'âge, nous vous proposons un aménagement des règles de jeu, à savoir :

- Evoluer sur un terrain de basket avec des buts de mini-handball.
- Pour les clubs qui ne disposent pas de ce tracé, et si cela est compliqué au niveau logistique, les rencontres pourront s'effectuer sur un terrain de Handball, mais en mettant des buts de mini-handball dans les buts.

Pour le reste, se référer à "l'aménagement des règles" en annexe.

En fonction du nombre d'équipes engagées en début de saison, même cadre que le championnat moins de 12 ans.

1^{re} phase : constitution de poules de 6 équipes géographiques (en tenant compte des résultats de la saison précédente), pour jouer en 5 journées (matches simples).

Secteur NORD

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
1-	1-	1-	1-
2-	2-	2-	2-
3-	3-	3-	3-
4-	4-	4-	4-
5-	5-	5-	5-
6-	6-	6-	6-

Secteur SUD

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D	Poule E
1-	1-	1-	1-	1-
2-	2-	2-	2-	2-
3-	3-	3-	3-	3-
4-	4-	4-	4-	4-
5-	5-	5-	5-	5-
6-	6-	6-	6-	6-

2^e phase : championnat avec des poules de 6 équipes par secteur géographique, en les répartissant de la manière suivante (10 journées en matches aller / retour).

Secteur NORD

24 équipes, 4 poules de 6

Rencontres sur 10 dates en matches aller/retour selon le calendrier du comité.

Poule E	Poule F	Poule G	Poule H
1- 1 de A	1- 3 ^{ème} 2 ^{ème}	1- 4 de A	1- 3 ^{ème} 5 ^{ème}
2- 1 de B	2- 4 ^{ème} 2 ^{ème}	2- 4 de B	2- 4 ^{ème} 5 ^{ème}
3- 1 de C	3- 3 de A	3- 4 de C	3- 6 de A
4- 1 de D	4- 3 de B	4- 4 de D	4- 6 de B
5- 1 ^{er} meilleur 2 ^{ème}	5- 3 de C	5- 1 ^{er} meilleur 5 ^{ème}	5- 6 de C
6- 2 ^{ème} meilleur 2 ^{ème}	6- 3 de D	6- 2 ^{ème} meilleur 5 ^{ème}	6- 6 de D

Secteur SUD

30 équipes, 5 poules de 6

Rencontres sur 10 dates en match aller/retour selon le calendrier du comité.

Poule F	Poule G	Poule H	Poule I	Poule J
1- 1 de A	1- 2 ^e 2 ^e	1- 3 ^e 3 ^e	1- 4 ^e 4 ^e	1- 5 ^e 5 ^e
2- 1 de B	2- 3 ^e 2 ^e	2- 4 ^e 3 ^e	2- 5 ^e 4 ^e	2- 6 de A
3- 1 de C	3- 4 ^e 2 ^e	3- 5 ^e 3 ^e	3- 1 ^{er} meilleur 5 ^e	3- 6 de B
4- 1 de D	4- 5 ^e 2 ^e	4- 1 ^{er} meilleur 4 ^e	4- 2 ^e meilleur 5 ^e	4- 6 de C
5- 1 de E	5- 1 ^{er} meilleur 3 ^e	5- 2 ^e meilleur 4 ^e	5- 3 ^e meilleur 5 ^e	5- 6 de D
6- 1 ^{er} meilleur 2 ^e	6- 2 ^e meilleur 3 ^e	6- 3 ^e meilleur 4 ^e	6- 4 ^e meilleur 5 ^e	6- 6 de E

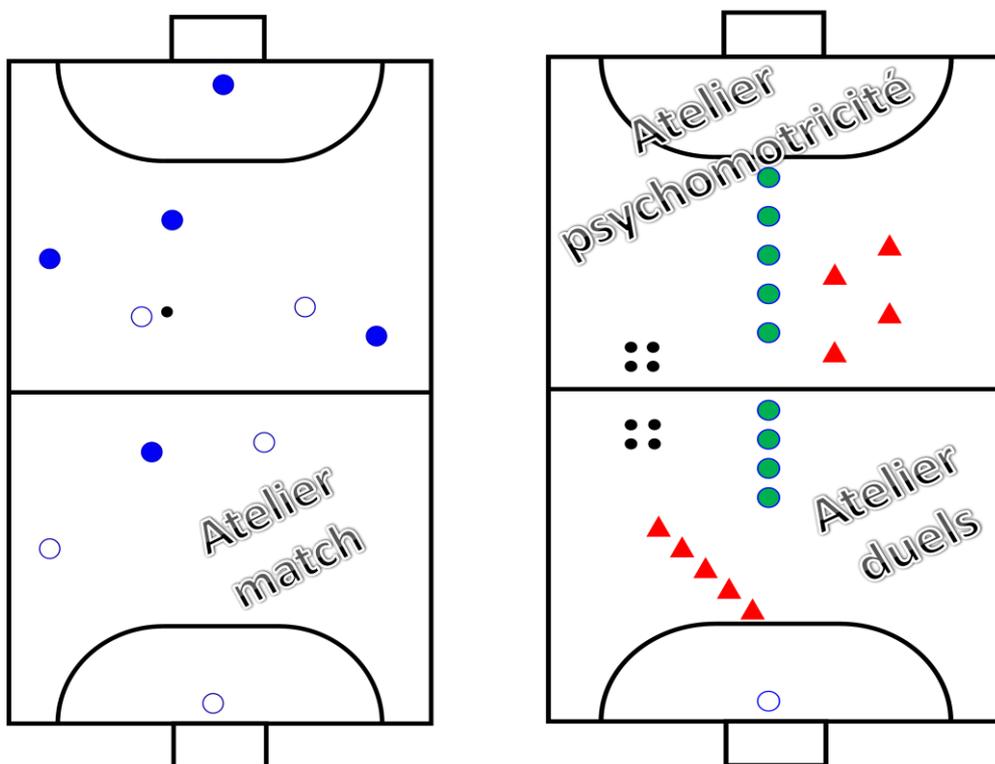
3^e phase : des finalités entre les deux secteurs seront organisées en fin de saison (matches aller / retour) selon le calendrier sportif.



Moins de 8 ans mixte :

Nous vous proposons 5 dates de tournois programmés sur l'ensemble de la saison plus la journée "Festi'Hand" qui regroupera l'ensemble des équipes "- de 8 ans" sur une seule structure (**le dimanche 12 juin 2022**).

Une organisation avec des ateliers est proposée aux clubs, s'il y a des plateaux à 3 équipes, pour permettre à l'ensemble des jeunes handballeurs et handballeuses d'être en activité.



Championnats Féminins



COUPE DE FRANCE DÉPARTEMENTALE

Les dates sont déterminées par la COC fédérale (voir dates dans le calendrier ci-joint).



Plus de 16 ans féminines

- 1^{re} Division Territoriale :

Composition :

2 poules de 7 équipes en matches A/R sur 14 dates.

Attention, si la première phase de championnat n'arrive pas à son terme, la COC pourra déclarer une saison blanche en fonction des directives fédérales.

À la fin de la 1^{ère} phase, suivant le nombre de dates restantes dans le calendrier en fonction de la situation sanitaire en France et la dernière journée de la phase 1, la COC déterminera si une deuxième phase pourra être jouée comme définie dans les tableaux ci-dessous.

2^e phase play-off et play-down en matches A/R sur 8 dates

1 poule de 8 équipes et 1 poule de 6 équipes avec résultats acquis de la première phase (en tenant compte du règlement fédéral).

Aménagement selon le contexte sanitaire :

Si 7 dates disponibles	Si 6 dates disponibles	Si 5 dates disponibles	Si 4 dates disponibles	Si 3 dates disponibles	Si 2 dates disponibles	Si 0 date disponible
POULE HAUTE 2 poules de 4 composées des 1/3 et 2/4 de chaque poule (score de la 1 ^{ère} phase conservée) - 4 matches en A/R - 1/2 finales croisées en matches A/R - finale sur le terrain neutre POULE BASSE 2 poules de 3 composées des 5/6/7 de chaque poule en matches A/R	POULE HAUTE 2 poules de 4 composées des 1/3 et 2/4 de chaque poule en matches secs - 1/4 de finales croisées en matches A/R - 1/2 finales croisées en matches A/R - finale en matches A/R POULE BASSE 1 poule de 6 composée des 5/6/7 de chaque poule en matches A/R	POULE HAUTE 2 poules de 4 composées des 1/3 et 2/4 de chaque poule en matches secs - 1/4 de finales croisées en matches A/R - 1/2 finales croisées en matches A/R - finale sur terrain neutre entre 1 et 2 POULE BASSE 1 poule de 6 composée des 5/6/7 de chaque poule en matches A/R	POULE HAUTE 2 poules de 4 composées des 1/3 et 2/4 de chaque poule en matches secs - 1/2 finales croisées en matches A/R - finale en matches A/R POULE BASSE 1 poule de 6 composée des 5/6/7 de chaque poule en matches A/R	POULE HAUTE 2 poules de 4 composées des 1/3 et 2/4 de chaque poule en matches secs - 1/2 finales croisées en matches A/R - finale en matches A/R POULE BASSE 1 poule de 6 composée des 5/6/7 de chaque poule en matches A/R	FINALITES de classement - 1/2 finales croisées en matches A/R (1 de A / 2 de B, ...) - finale sur terrain neutre entre les vainqueurs des matches opposant 1 de A / 2 de B et 2 de A / 1 de B	Etablissement d'un classement général suivant l'article 107.4 pour déterminer les montées et descentes

Titre et accession :

Dans tous les cas cités dans les tableaux ci-dessus, un classement général sera établi en fin de saison entre les 14 équipes :

(Dans le cas où au moins la moitié des matches de la 2^e phase (choisie dans les tableaux ci-dessus) ne pourrait être atteinte, la COC établira un classement exclusivement en fonction de la 1^{ère} phase.)

- L'équipe classée 1^{re} suivant le classement officiel sera déclarée championne du département et accèdera au championnat régional.

- L'équipe classée 2^e suivant le classement officiel, accèdera également au championnat régional.

Les équipes réserves ont obligation, sur chaque match, de présenter 2 joueurs minimum de 17 à 23 ans (en cas de non-respect, pas d'accession possible).

EN FONCTION DU NOMBRE D'EQUIPES, LE CHAMPIONNAT DES "+ de 16 ANS" SERA ADAPTE



Plus de 16 ans féminines – Challenge BARBE-DELMAS

L'organisation de la coupe des Hauts-de-Seine, le "Challenge Jeanne-Barbe-Delmas", vous sera communiquée ultérieurement.



Championnat de France moins de 17 ans féminines

Pour la saison 2021-2022, il a été attribué 12 places pour le territoire francilien.

Les 8 premières places sont acquises (grâce au classement en championnat de France de ces dernières saisons et au respect du règlement de la COC Île-de-France – article E-1 du titre 4)

Suivant le même règlement de la COC, 2 places sont attribuées à 2 équipes de comités non représentés (en l'occurrence, les Yvelines & l'Essonne)

Les 2 dernières places sont quant-à-elles distribuées en fonction du résultat des fiche-critères des clubs candidats

Pour la saison 2021-2022, notre représentant sera le club d'Issy Paris Hand.



Championnat de France moins de 17 ans féminines – saison 2022-2023 (aménagement exceptionnel)

Mode de qualification

Attention : lorsqu'un club évoluant en championnat de France moins de 17 ans féminins finit dans une position permettant à la ligue de conserver une place en championnat de France moins de 17 ans la saison suivante, la place est acquise pour la ligue Île-de-France, et non pas pour le club lui-même.

Mode d'attribution des places dans l'ordre :

- a. Le vainqueur (et uniquement le vainqueur) du championnat élite région moins de 16 ans de la saison 2021-2022 est qualifié pour le championnat de France de la saison 2022-2023 (place d'ayant droit de l'IDF) (soit 1 place).
- b. Une équipe ayant évolué en championnat de France moins de 17 sur l'année N et qui permet à la ligue IDF de conserver la place en championnat de France moins de 17 pour l'année 2022-2023 sera automatiquement qualifiée en championnat de France moins de 17 ans sur l'année 2022-2023 à condition que son équipe évolue également en championnat moins de 16 ans ou à défaut termine dans les 2 premières places du plus haut niveau départemental moins de 14 sur la saison 2021-2022.
- c. Une place est attribuée à un comité non représenté en championnat de France moins de 17 pour l'année 2022-2023 à la condition que l'équipe présentée évolue en championnat moins de 16 ans région sur la saison 2021-2022. Attention, dans l'éventualité que l'équipe seule représentante de son département fait perdre une place à la ligue IDF en championnat de France en finissant dans les places descendantes suivant le règlement fédéral (à condition que la saison soit complète) et ce sur deux années consécutives, le comité concerné ne pourra pas attribuer sa place d'ayant droit pour la saison N+1 et ces équipes devront passer par le barrage comme définie au point 2. (les descentes administratives pour raison du quota maximum du nombre d'équipe en championnat de France ne sera pas pris en compte).
- d. Les places restantes seront alors disputées par une compétition sportive à définir par la COC IDF comme définies au point 2. 14.2

Critères à respecter pour inscription aux barrages championnat de France moins de 17 ans

- a. Pour participer aux barrages de championnat de France moins de 17 ans pour la saison 2022-2023, il faut, soit avoir participé au championnat de France moins de 17 de la saison 2021-2022, soit avoir participé au championnat régional moins de 16 ans élite de la saison 2021-2022.

b. La COC territoriale IDF pourra refuser – sur avis motivé – l’engagement des équipes présentées.

Retour du règlement pour la saison 2022-2023

1- Mode de qualification : règlement COC IDF

Attention : lorsqu’un club évoluant en championnat de France moins de 17 ans féminins finit dans une position permettant à la ligue de conserver une place en championnat de France moins de 17 ans la saison suivante, la place est acquise pour la ligue Île-de-France, et non pas pour le club lui-même.

Mode d’attribution des places dans l’ordre

a. Le vainqueur (et uniquement le vainqueur) du championnat élite région moins de 15 ans de la saison N est qualifié pour le championnat de France de la saison N+1 (place d’ayant droit de l’IDF) (soit 1 place).

b. Une équipe ayant évolué en championnat de France moins de 17 sur l’année N et qui permet à la ligue IDF de conserver la place en championnat de France moins de 17 pour l’année N+1 sera automatiquement qualifié en championnat de France moins de 17ans sur l’année N+1 à condition que son équipe évolue également en championnat élite moins de 15 ans ou à défaut termine dans les 3 1^{ères} places du niveau excellence régionale moins de 15 sur la saison N.

c. Une place est attribuée à un comité non représenté en championnat de France moins de 17 pour l’année N+1 à la condition que l’équipe présentée évolue en championnat élite moins de 15 ans sur la saison N.

d. Les places restantes seront alors disputées par une compétition sportive à définir par la COC IDF comme définies au point 2.

2- Critères à respecter pour inscription aux barrages championnat de France moins de 17 ans :

a. Pour participer aux barrages de championnat de France moins de 17 ans pour la saison N+1, il faut, soit avoir participé au championnat de France moins de 17 de la saison N, soit avoir participé au championnat régional moins de 15 ans élite de la saison N.

b. La COC territoriale IDF pourra refuser –sur avis motivé– l’engagement des équipes présentées.

c. La commission vérifiera chaque année que les entraîneurs diplômés désignés par les clubs soient bien ceux officiant sur les rencontres, tout manquement pourra être sanctionné de non-autorisation à la participation la saison suivante.

Délayages accession ligue Île-de-France moins de 18 ans féminines

Nombre d’équipes d’un même club en championnat :

Une seule équipe d’un même club ou d’une même convention est autorisée à évoluer en championnat régional dans une catégorie donnée (règlement COC IDF).

Le Comité disposera des week-end des **25-26/09, 02-03, 09-10 et 16-17 octobre 2021**, pour effectuer, si besoin, des délayages départementaux afin de déterminer les **4 équipes** qui pourront participer aux délayages régionaux.

En fonction du nombre de dossiers retenus et répondant aux exigences pour pouvoir prétendre évoluer à ce niveau, il vous sera proposé une formule pour définir les **4 équipes** alto-séquanaises, qui participeront aux délayages régionaux.

Pour information, toute équipe qui ne sera pas retenue sur dossier ou qui n’aura pas gagné sa place sportivement, dans le cas où des délayages départementaux seraient organisés, devra participer à cette compétition pour déterminer le niveau de pratique dans le championnat départemental dans lequel elle évoluera sur l’ensemble de la saison.

Exigences pour participer à cette compétition pour la saison 2021-2022.

Les catégories d’âge ayant été modifiées, les équipes inscrites sur la saison 2020-2021 sont conservées.

[Retour du règlement pour la saison 2022-2023](#)

Exigences pour participer à cette compétition et pour éviter les candidatures abusives :

- Retourner le tableau transmis par le Comité dans les délais (attention un même joueur ne peut être inscrit sur la liste des "- de 18 ans" ou des "- de 16 ans")
- Avoir au moins évolué en "- de 18 ans" ou en "- de 16 ans" Excellence Départementale l'année précédente
- Des points seront attribués en prenant en considération plusieurs critères (niveau de championnat et classement de la saison précédente ...)

Règlement particulier :

Les conventions concernant des équipes jeunes, effectuant les délayages départementaux pour accéder au niveau régional ont l'obligation de déposer avant le début de ces délayages une liste de 12 joueurs. De cette liste, AUCUN joueur ne sera autorisé à évoluer, durant le temps de ces délayages avec une autre équipe disputant ces mêmes délayages.

Aucune joueuse figurant sur la liste présentée à la COC territoriale pour le dossier d'accession au championnat de France "- de 18 ans" ne peut prétendre disputer ces délayages départementaux pour accéder au niveau régional.

Article 36.2.4 : Surclassement des joueurs de moins de 16 à moins de 18 ans (aménagement exceptionnel)

Un joueur de 14 ans (art 36.1 des RG fédéraux) inscrit au pôle est autorisé à évoluer dans les compétitions régionales moins de 18 ans.

Après un match joué en moins de 18 ans région, la joueuse ne pourra plus redescendre dans sa catégorie de jeu ainsi qu'en championnat départemental sous peine de match perdu sauf sur avis du médecin fédéral régional et/ou du médecin du site d'accession du pôle Île-de-France validé par la COC régionale.

[Retour du règlement pour la saison 2022-2023](#)

Article 36.2.4 : Surclassement des joueurs de moins de 15 à moins de 18 ans

Un joueur de 14 ans (art 36.1 des RG fédéraux) inscrit au pôle est autorisé à évoluer dans les compétitions territoriales moins de 18 régionales.

Après un match joué en moins de 18 Région, la joueuse ne pourra plus redescendre dans sa catégorie de jeu ainsi qu'en championnat départemental sous peine de match perdu sauf sur avis du médecin fédéral régional et/ou du médecin du site d'accession du pôle Île-de-France validé par la COC régionale.

Sanction : match perdu par pénalité



Délayages accession ligue Île-de-France moins de 16 ans féminines

Nombre d'équipes d'un même club en championnat :

Une seule équipe d'un même club ou d'une même convention est autorisée à évoluer en championnat régional dans une catégorie donnée (règlement COC IDF).

Le Comité disposera du week-end des **25-26/09, 02-03, 09-10 et 16-17 octobre 2021**, pour effectuer, si besoin, des délayages départementaux afin de déterminer les **4 équipes** qui pourront participer aux délayages régionaux.

En fonction du nombre de dossiers retenus et répondant aux exigences pour pouvoir prétendre évoluer à ce niveau, il vous sera proposé une formule pour définir les **4 équipes** alto-séquanaises, qui participeront aux délayages régionaux.

Pour information, toute équipe qui ne sera pas retenue sur dossier ou qui n'aura pas gagné sa place sportivement, dans le cas où des délayages départementaux seraient organisés, devra participer à cette

compétition pour déterminer le niveau de pratique dans le championnat départemental dans lequel elle évoluera sur l'ensemble de la saison.

Exigences pour participer à cette compétition pour la saison 2021-2022.

Les catégories d'âge ayant été modifiées, les équipes inscrites sur la saison 2020-2021 sont conservées.

Retour du règlement pour la saison 2022-2023

Exigences pour participer à cette compétition et pour éviter les candidatures abusives :

- Retourner le tableau transmis par le Comité dans les délais (attention un même joueur ne peut être inscrit sur la liste des "- de 18 ans" ou des "- de 15 ans")
- Avoir au moins évolué en "- de 16 ans" ou en "- de 14 ans" Excellence Départementale l'année précédente
- Des points seront attribués en prenant en considération plusieurs critères (niveau de championnat et classement de la saison précédente ...)

Règlement particulier :

Les conventions concernant des équipes jeunes, effectuant les délayages départementaux pour accéder au niveau régional ont l'obligation de déposer avant le début de ces délayages une liste de 12 joueurs. De cette liste, AUCUN joueur ne sera autorisé à évoluer, durant le temps de ces délayages avec une autre équipe disputant ces mêmes délayages.

Aucune joueuse figurant sur la liste présentée à la COC territoriale pour le dossier d'accession au championnat de France "- de 18 ans" ne peut prétendre disputer ces délayages départementaux pour accéder au niveau régional.

Article 36.2.4 : Surclassement des joueurs de moins de 16 à moins de 18 ans (aménagement exceptionnel)

Une joueuse de 14 ans (art 36.1 des RG fédéraux) inscrite au pôle est autorisée à évoluer dans les compétitions régionales moins de 18 ans.

Après un match joué en moins de 18 ans région, la joueuse ne pourra plus redescendre dans sa catégorie de jeu ainsi qu'en championnat départemental sous peine de match perdu sauf sur avis du médecin fédéral régional et/ou du médecin du site d'accession du pôle Île-de-France validé par la COC régionale.

Retour du règlement pour la saison 2022-2023

Article 36.2.4 : Surclassement des joueurs de moins de 15 à moins de 18 ans

Une joueuse de 14 ans (art 36.1 des RG fédéraux) inscrite au pôle est autorisée à évoluer dans les compétitions territoriales moins de 18 régionales.

Après un match joué en moins de 18 Région, la joueuse ne pourra plus redescendre dans sa catégorie de jeu ainsi qu'en championnat départemental sous peine de match perdu sauf sur avis du médecin fédéral régional et/ou du médecin du site d'accession du pôle Île-de-France validé par la COC régionale.

Sanction : match perdu par pénalité



Championnat départemental moins de 18 ans féminines

Les équipes des Hauts-de-Seine, qui n'évolueront pas en championnat régional seront intégrées dans un championnat départemental.

Une formule vous sera proposée en fonction des engagements reçus.

Article 36.2.4 : Surclassement des joueurs de moins de 16 à moins de 18 ans (aménagement exceptionnel)

Une joueuse de 14 ans (art 36.1 des RG fédéraux) inscrite au pôle est autorisée à évoluer dans les compétitions régionales moins de 18 ans.

Après un match joué en moins de 18 ans région, la joueuse ne pourra plus redescendre dans sa catégorie de jeu ainsi qu'en championnat départemental sous peine de match perdu sauf sur avis du médecin fédéral régional et/ou du médecin du site d'accession du pôle Île-de-France validé par la COC régionale.

[Retour du règlement pour la saison 2022-2023](#)

Article 36.2.4 : Surclassement des joueurs de moins de 15 à moins de 18 ans

Une joueuse de 14 ans (art 36.1 des RG fédéraux) inscrite au pôle est autorisée à évoluer dans les compétitions territoriales moins de 18 régionales.

Après un match joué en moins de 18 Région, la joueuse ne pourra plus redescendre dans sa catégorie de jeu ainsi qu'en championnat départemental sous peine de match perdu sauf sur avis du médecin fédéral régional et/ou du médecin du site d'accession du pôle Île-de-France validé par la COC régionale.

Sanction : match perdu par pénalité



Championnat départemental moins de 16 ans féminines

Les équipes des Hauts-de-Seine, qui n'évolueront pas en championnat régional seront intégrées dans un championnat départemental,

Une formule vous sera proposée en fonction des engagements reçus.

Article 36.2.4 : Surclassement des joueurs de moins de 16 à moins de 18 ans (aménagement exceptionnel)

Une joueuse de 14 ans (art 36.1 des RG fédéraux) inscrite au pôle est autorisée à évoluer dans les compétitions régionales moins de 18 ans.

Après un match joué en moins de 18 ans région, la joueuse ne pourra plus redescendre dans sa catégorie de jeu ainsi qu'en championnat départemental sous peine de match perdu sauf sur avis du médecin fédéral régional et/ou du médecin du site d'accession du pôle Île-de-France validé par la COC régionale.

[Retour du règlement pour la saison 2022-2023](#)

Article 36.2.4 : Surclassement des joueurs de moins de 15 à moins de 18 ans

Une joueuse de 14 ans (art 36.1 des RG fédéraux) inscrite au pôle est autorisée à évoluer dans les compétitions territoriales moins de 18 régionales.

Après un match joué en moins de 18 Région, la joueuse ne pourra plus redescendre dans sa catégorie de jeu ainsi qu'en championnat départemental sous peine de match perdu sauf sur avis du médecin fédéral régional et/ou du médecin du site d'accession du pôle Île-de-France validé par la COC régionale.

Sanction : match perdu par pénalité



Moins de 14 ans féminines

CHALLENGE RÉGIONAL MOINS DE 14 ANS FÉMININES (AMÉNAGEMENT EXCEPTIONNEL)

19.1 Règle de participation

Une joueuse participant au challenge régional ne pourra participer à aucune autre rencontre dans une autre catégorie en championnat durant la semaine : dans le cas du non-respect de cette règle, le club (ou convention) fautif sera immédiatement éliminé du challenge moins 14 féminins.

Le club (ou convention) immédiatement classé derrière dans la même poule sera repêché à condition qu'il respecte les règlements fédéraux et régionaux.

19.2 Formule de jeu

Formule de jeu adapté suivant le règlement prévu par l'ETR.

Les règles aménagées seront présentées en septembre en concertation avec tous les acteurs.

19.3 Challenge à 46 équipes * 4 pour le 75

Les 6 équipes (classées de 1 à 6) qui représenteront les Hauts-de-Seine seront celles qui participeront à la finale principale du "Challenge des Hauts-de-Seine".

Nous vous proposons cette formule, qui sera adaptée en fonction du nombre d'équipes engagées.

Le Challenge du Département des Hauts-de-Seine permettra d'effectuer les délayages et ainsi d'obtenir les poules de niveaux.

Journée n° 1 : 13-14 novembre 2021

Tournoi n° 1	Tournoi n° 2	Tournoi n° 3
1-	1-	1-
2-	2-	2-
3-	3-	3-

Chaque tournoi organise un championnat à 3 équipes.

A l'issue de ce mini championnat, on procède au classement de 1 à 3.

Journée n° 2 : 20-21 novembre 2021

Finale principale		Finale consolante
Terrain n° 2 à Chaville		
Tournoi n° 4 Poule A Féminine	Tournoi n° 5 Poule B Féminine	Tournoi n° 6
1- 1 de 1	1- 1 de 2	1- 3 de 1
2- 1 de 3	2- 2 de 3	2- 3 de 2
3- 2 de 2	3- 2 de 1	3- 3 de 3
<i>Classement de 1 à 3</i>	<i>Classement de 1 à 3</i>	<i>Classement de 1 à 3</i>

En fonction du nombre d'équipes, la formule sera adaptée, ainsi que le championnat départemental.



Moins de 12 ans féminines

Le championnat sera proposé en fonction du nombre d'équipes.

Si le nombre d'équipes n'atteint pas 6, ces jeunes handballeuses seront intégrées dans le championnat des moins de 12 ans masculins.



ANNEXES



Calendrier sportif masculin
Calendrier sportif féminin
Tableaux montées et descentes (+16 ans)
Aménagement du règlement des jeunes
Catégories d'âges
Article 3.3.3
Article 3.3.4
Article 3.3.6

CALENDRIER MASCULIN SAISON 2021 - 2022

Journées dont dispose le comité pour la mise en place des championnats

MAJ 17.06.2021

Journées	Congés scolaires	+ 16 ans				- 18 ans ou - 19 ans		- 16 ans				- 14 ans			- 12 ans	- 10 ans	- 8 ans		
		1 ^{re} div.	2 ^e div.	3 ^e div.	Cpe Free	Exc	Hon	Exc.	Hon.	1 ^{re} div v 2 ^e div	IC 2007	Exc.	Hon.	1 ^{re} div 2 ^e div 3 ^e div	IC 2008	Chpt rég	Nord Sud	Nord Sud	Tournois
19-sept-21																			
26-sept-21		1	1	1		DAR	DAR	DAR	DAR	DAR									
03-oct-21		2	2	2		DAR	DAR	DAR	DAR	DAR									
10-oct-21		3	3	3		DAR	DAR	DAR	DAR	DAR		CG	CG	CG					
17-oct-21		4	4	4		DAR	DAR	DAR	DAR	DAR		CG	CG	CG					
24-oct-21	Toussaint	5																	
31-oct-21	Toussaint				Tour 1														
07-nov-21	TIBY													R1					
14-nov-21		6	5	5		DD	DD	DD	DD	DD		CG	CG	CG			D1	D1	
21-nov-21		7	6	6		DD	DD	DD	DD	DD		CG	CG	CG			D2	D2	
28-nov-21		R	R	R	Tour 2	DD	DD	DD	DD	DD		1	1	1			D3	D3	1
05-déc-21		8	7	7		R	R	R	R	R	R1	R	R	R	R2		D4	D4	
12-déc-21		9	8	8		DD	DD	DD	DD	DD		R	R	R		T1	D5	D5	
19-déc-21	Noël				Tour 3						R2/R3								
26-déc-21	Noël																		
02-janv-22	Noël																		
09-janv-22		10	9	9		DD	DD	DD	DD	DD		2	2	2			1	1	
16-janv-22		R	R	R	Tour 4	R	R	R	R	R		3	3	3			2	2	2
23-janv-22		11	10	10		1	1	1	1	1		4	4	4			3	3	
30-janv-22		12	R	R		R	R	R	R	R	Fin Rég	R	R	R	R3		R	R	
06-févr-22		13	1	1		2	2	2	2	2		5	5	5			4	4	
13-févr-22		14	2	2		3	3	3	3	3		R	R	R		T2	5	5	3
20-févr-22	Hiver				Secteur														
27-févr-22	Hiver										IC 1,2,3								
06-mars-22	Hiver													Fin Rég					
13-mars-22		1	3	3		4	4	4	4	4		6	6	6			6	6	
20-mars-22		2	4	4		5	5	5	5	5		7	7	7			7	7	4
27-mars-22		3	5	5		R	R	R	R	R	T1N	8	8	8			8	8	
03-avr-22		4	6	6		6	6	6	6	6		9	9	9			R	R	
10-avr-22		5	7	7		7	7	7	7	7		10	10	10			9	9	
17-avr-22		R	R	R	Zone	8	8	8	8	8		11	11	11			10	10	5
24-avr-22	Printemps										T2N	R	R	R		T3			
01-mai-22	Printemps																		
08-mai-22	Printemps																		
15-mai-22		6	8	8		9	9	9	9	9		12	12	12			FA	FA	
22-mai-22		7	9	9		R	R	R	R	R	FIN	13	13	13		T4	FR	FR	
29-mai-22	Ascension																		
05-juin-22	Pentecôte											R	R	R					
12-juin-22		8	10	10	FIN	10	10	10	10	10		14	14	14		FIN			FIN
19-juin-22		FIN																	

ID : Inter-Départementaux

IC : Inter-Comités

IL : Inter Ligues

DR/1 : Délaiages accession région ET 1^{re} phase comité

DD : Délaiages départementaux

DR : Délaiages accession région

R : Report

TR : tournois régionaux

CALENDRIER FÉMININ SAISON 2021-2022

Journées dont dispose le comité pour la mise en place des championnats

MAJ 17.06.2021

Journées	Congés scolaires	+ 16 ans			- 18 ans		- 16 ans			- 14 ans				- 12 ans
		1 ^{re} div	Cpe JBD	Coupe Frce	Exc.	Hon.	A	B	IC 2007	Exc.	Hon.	Chpt rég.	IC 2008	
19-sept-21														
26-sept-21		1			DAR	DAR	DAR	DAR						
03-oct-21		2			DAR	DAR	DAR	DAR						
10-oct-21		3			DAR	DAR	DAR	DAR						
17-oct-21		4			DAR	DAR	DAR	DAR						
24-oct-21	Toussaint	5												
31-oct-21	Toussaint			Tour 1										
07-nov-21	TIBY												R1	
14-nov-21		6			DD	DD	DD	DD		CG	CG			D1
21-nov-21		7			DD	DD	DD	DD		CG	CG			D2
28-nov-21		R		Tour 2	DD	DD	DD	DD		1	1			D3
05-déc-21		8			R	R	R	R	R1	R	R		R2	D4
12-déc-21		9			DD	DD	DD	DD		R	R	TR1		D5
19-déc-21	Noël			Tour 3					R2/R3					
26-déc-21	Noël													
02-janv-22	Noël													
09-janv-22		10			DD	DD	DD	DD		2	2			1
16-janv-22		R		Tour 4	R	R	R	R		3	3			2
23-janv-22		11			1	1	1	1		4	4			3
30-janv-22		12			R	R	R	R	Fin Rég	R	R		R3	R
06-févr-22		13			2	2	2	2		5	5			4
13-févr-22		14			3	3	3	3		R	R	TR2		5
20-févr-22	Hiver			Secteur										
27-févr-22	Hiver								IC 1,2,3					
06-mars-22	Hiver												Fin Rég	
13-mars-22		1			4	4	4	4		6	6			6
20-mars-22		2			5	5	5	5		7	7			7
27-mars-22		3			R	R	R	R		8	8			8
03-avr-22		4			6	6	6	6		9	9			R
10-avr-22		5			7	7	7	7		10	10			9
17-avr-22		R		Zone	8	8	8	8		11	11		National	10
24-avr-22	Printemps											TR3		
01-mai-22	Printemps													
08-mai-22	Printemps													
15-mai-22		6			9	9	9	9		12	12			FA
22-mai-22		7			R	R	R	R		R	R	TR4		FR
29-mai-22	Ascension													
05-juin-22	Pentecôte												FIN	
12-juin-22		8		FIN	10	10	10	10		13	13	FIN		
19-juin-22		FIN								14	14			

ID : Inter-Départementaux
DD : Délayers départementaux

IC : Inter-Comités
DAR : Délayers accession région

IL : Inter Ligues
R : Report
TR : tournois régionaux

CF : Coupe de France
FA / FR : finale aller / finale retour

MONTÉES / DESCENTES FIN SAISON 2021-2022

MASCULINS

TABLEAU MASCULIN DES MONTÉES & DES DESCENTES											
Clubs qui descendent de ligue	0	1	2	3	4	5	6	7	8		
1 ^{re} division territoriale	1	M	M	M	M	M	M	M	M	M	
	2	M	M	M	M	M	M	M	M	M	
	3										
	4										
	5										
	6									D	
	7								D	D	
	8							D	D	D	
	9					D	D	D	D	D	
	10				D	D	D	D	D	D	
	11			D	D	D	D	D	D	D	
	12	D	D	D	D	D	D	D	D	D	
	13	D	D	D	D	D	D	D	D	D	
	14	D	D	D	D	D	D	D	D	D	
2 ^e division territoriale	1	M	M	M	M	M	M	M	M	M	
	2	M	M	M	M	M					
	3	M									
	4										
	5										
	6										
	7										
	8										
	9										
	10										
	11	D	D	D	D	D	D	D	D	D	
	12	D	D	D	D	D					
3 ^e division territoriale	1	M	M	M	M	M	M	M	M	M	
	2	M	M	M	M	M					
	3										
	4										
	5										
	6										
	7										
	8										
	9										
	10										
	11										
	12										
		M : Montée		D : Descente							
Les autres cas seront statués par la commission compétente											

MONTEES / DESCENTES FIN SAISON 2021 - 2022

FÉMININES

TABLEAU FEMININ DES MONTEES & DES DESCENTES							
Clubs qui descendent de ligue		0	1	2	3	4	5
1^{re} division territoriale	1	M	M	M	M	M	M
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
	13						
	14						
M : Montée		D : Descente					
Les autres cas seront statués par la commission compétente							

Règles / Catégories	- de 8 ans Mixte (2014 - 2015)	- de 10 ans Mixte (2012 - 2013)	- de 12 ans Masculins ou Mixte - de 12 ans Féminines (2008 - 2009 - 2010)	- de 14 ans Masculins - de 14 ans Féminines (2006 - 2007 - 2008)
Temps de jeu	Feuille de tournoi	2 x 15'	2 x 15'	2 x 20'
Nombre de joueurs sur le terrain	Mini-Hand 4 + 1	Terrain de Basket avec buts de mini-hand 5 + 1	5 + 1	- 1 ^{ère} mi-temps : 5 + 1 - 2 ^{ème} mi-temps : 6 + 1
Taille des ballons	0	0	0	1
Temps d'exclusion	1 minute	1 minute	1 minute	2 minutes
Formes de jeu	Défense homme à homme sur tout le terrain* pendant tout le match.	Défense homme à homme sur tout le terrain* pendant tout le match.	Défense homme à homme sur tout le terrain* pendant tout le match.	Il n'est pas toléré d'effectuer : - une défense 6/0 - une prise en individuelle stricte sur moins de 3 joueurs(euses) - recourir au changement systématique attaquant-défenseur
	* Durant la période où la défense "homme à homme" tout terrain est imposée, le GB ne pourra pas sortir de sa zone. Il ne sera pas non plus être remplacé par un joueur de champ pour évoluer en supériorité numérique en attaque (avec le but vide). Et ce, pour respecter l'esprit pédagogique.			<i>Malgré la liberté pédagogique, il est conseillé de proposer une défense homme à homme et étagée.</i>
Engagement	Début de rencontre ou de mi-temps : milieu de terrain. Après, un but, par le GB dans sa zone après coup de sifflet de l'arbitre.	Par le GB aux 4 mètres dans son ½ terrain après coup de sifflet de l'arbitre. Aucun joueur de l'équipe qui défend ne doit se trouver dans les 9 mètres.	Par le GB aux 4 mètres dans son ½ terrain après coup de sifflet de l'arbitre. Aucun joueur de l'équipe qui défend ne doit se trouver dans les 9 mètres.	Engagement au niveau de la ligne médiane (règle FFHB).
Temps mort d'équipe	1 par match par équipe.	1 par mi-temps par équipe.	1 par mi-temps par équipe.	1 par mi-temps par équipe.
Jet de 7 mètres (un arrêt du temps doit être ordonné par les arbitres)	1) Possibilité de départ du tireur à 15 m, au plus, en dribble ; impulsion (appui ou suspension) avant la zone ; 2) 3 pas et tir en appui ou en Suspension avant la zone ; 3) règle FFHB.	1) Possibilité de départ du tireur à 15 m, au plus, en dribble ; impulsion (appui ou suspension) avant la zone ; 2) 3 pas et tir en appui ou en suspension avant la zone ; 3) règle FFHB.	1) Possibilité de départ du tireur à 15 m, au plus, en dribble ; impulsion (appui ou suspension) avant la ligne des 7 mètres ; 2) 3 pas et tir en appui ou en suspension ; 3) règle FFHB.	Règle FFHB.
Gardien de but	Dans un souci de la formation du joueur et de la joueuse, faire jouer un(e) GB différent(e) à chaque mi-temps.			Règle FFHB.
Managérat	Conseils pédagogiques : être positif et constructif. Attitude correcte vis-à-vis de l'arbitre et de l'équipe adverse.			
Arbitrage	Juges Arbitres Jeunes du club recevant.			
Si non respect des formes de jeu	Si une équipe ne respecte pas les formes de jeu imposées : 1) Avertissement à l'équipe 2) Si récidive, exclusion d'un(e) joueur(euse) désigné(e) par le manager ; jamais le même et cela n'est pas comptabilisé dans les 3 exclusions du joueur ou de la joueuse Si mauvais engagement pour les "- de 10 ans" et "- de 12 ans" (renvoi du gardien après un but dans l'autre ½ de terrain) : 1) à rejouer 2) si récidive : jet franc au milieu du terrain pour l'équipe adverse.			

Dans le but de protéger nos jeunes qui s'investissent dans l'arbitrage, l'accompagnateur de handball (en carte) identifié pourra intervenir sur le comportement nuisible des officiels, en demandant à ce qu'une sanction disciplinaire soit effectuée (voir rôle du délégué - FFHB). A noter qu'une exclusion temporaire sera accompagnée d'un rapport à la commission compétente.

CATEGORIES D'ÂGE AUTORISÉES - SAISON 2021-2022

MASCULINS																			
	+ de 16 ans			- de 18 ans			- de 16 ans			- de 14 ans			- de 12 ans			- de 10 ans		- de 8 ans	
ANNEES	02 et avant	03	04	04	05	06	06	07	08	08	09	10	10	11	12	12	13	14	15
AGES	19	18	17	17	16	15	15	14	13	13	12	11	11	10	9	9	8	7	6
Taille Ballons	3			3			2			1			0			0			
Circonférence en cm	58-60			58-60			54-56			50-52			48-50			46-48			
Temps de Jeu	2 x 30'			2 x 30'			2 x 25'			2 x 20'			2 x 15'			Tournoi			

FEMININES																			
	+ de 16 ans			- de 18 ans			- de 15 ans			- de 13 ans			- de 11 ans			- de 10 ans		- de 8 ans	
ANNEES	02 et avant	03	04	04	05	06	06	07	08	08	09	10	10	11	12	12	13	14	15
AGES	19	18	17	17	16	15	14	13	12	12	11	10	10	9	8	9	8	7	6
Taille Ballons	2			2			1			1			0			0			
Circonférence en cm	54-56			54-56			50-52			50-52			48-50			46-48			
Temps de Jeu	2 x 30'			2 x 30'			2 x 25'			2 x 20'			2 x 15'			Tournoi			

OU

MASCULINS																			
	+ de 16 ans			- de 19 ans			- de 16 ans			- de 14 ans			- de 12 ans			- de 10 ans		- de 8 ans	
ANNEES	02 et avant	03	04	03	04	05	06	07	08	08	09	10	10	11	12	12	13	14	15
AGES	19	18	17	18	17	16	15	14	13	13	12	11	11	10	9	9	8	7	6
Taille Ballons	3			3			2			1			0			0			
Circonférence en cm	58-60			58-60			54-56			50-52			48-50			46-48			
Temps de Jeu	2 x 30'			2 x 30'			2 x 25'			2 x 20'			2 x 15'			Tournoi			

FEMININES																			
	+ de 16 ans			- de 19 ans			- de 15 ans			- de 13 ans			- de 11 ans			- de 10 ans		- de 8 ans	
ANNEES	02 et avant	03	04	03	04	05	06	07	08	08	09	10	10	11	12	12	13	14	15
AGES	19	18	17	18	17	16	14	13	12	12	11	10	10	9	8	9	8	7	6
Taille Ballons	2			2			1			1			0			0			
Circonférence en cm	54-56			54-56			50-52			50-52			48-50			46-48			
Temps de Jeu	2 x 30'			2 x 30'			2 x 25'			2 x 20'			2 x 15'			Tournoi			

RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX

3.3.3 ———

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue d'une compétition dans une même poule et en l'absence de réglementation particulière à la compétition, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- 1) par le nombre de points à l'issue de la compétition dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles,
- 2) par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1,
- 3) par le plus grand nombre de but marqués à l'extérieur dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 2,
- 4) par la plus grande différence de but sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
- 5) par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
- 6) par le plus grand nombre de licenciés(es) compétitifs(ives) à la date de l'assemblée générale fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

Dans un souci de lisibilité, les classements sont arrêtés tout au long de la saison selon les règles ci-dessus.

3.3.4 ———

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue d'une compétition regroupant plusieurs poules et en l'absence de réglementation particulière à la compétition, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- 1) par le nombre des points à l'issue de la compétition, calculé au quotient si nécessaire (nombre de points divisé par le nombre de matchs joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts),
- 2) par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres, calculé au quotient si nécessaire (nombre de buts divisé par le nombre de matchs joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts),
- 3) par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres, calculé au quotient si nécessaire (nombre de buts marqués divisé par le nombre de matchs joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts),
- 4) par le plus grand nombre de licenciés(es) compétitifs(ives) à la date de l'Assemblée Générale Fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

3.3.6 Déroulement jets de sept mètres

Avant les jets de sept mètres, chaque équipe désigne à l'arbitre, à l'aide des numéros de maillots les cinq joueurs habilités qui effectueront chacun un tir, en alternance avec l'adversaire. L'ordre des tireurs est laissé au choix des équipes.

Les autres tireurs et gardiens de but de chaque équipe doivent pendant la séance des jets être positionnés au centre du terrain.

Les gardiens de but peuvent être sélectionnés et remplacés librement.

Les gardiens de but peuvent être tireurs et les tireurs gardien de but (obligation de port de chasuble).

Les arbitres désignent le but dans lequel auront lieu les tirs. Les arbitres désignent par tirage au sort l'équipe qui commence. L'équipe désignée lors du tirage au sort a le droit de choisir si elle commence ou termine la série de tirs.

En cas d'égalité après les cinq tirs de chaque équipe au premier tour, une deuxième série de jets de sept mètres pour laquelle commence l'équipe qui n'a pas effectué le dernier jet de la série de tirs.

Pour cette deuxième série :

— chaque équipe désigne cinq joueurs habilités à tirer, les joueurs ayant participé à la première série peuvent être à nouveau désignés ;

— à nombre de tireurs équivalent dès qu'une équipe prendra l'avantage elle sera déclarée vainqueur.

Nota : cela signifie que, lors de la deuxième série des tirs au but, dès qu'une équipe dispose d'un but d'avance sur l'autre équipe (à nombre de joueurs ayant tiré équivalent), alors cette équipe est déclarée vainqueur.

Si à l'issue de cette seconde série, les équipes sont toujours à égalité on recommence une autre série qui s'achèvera de manière identique à la seconde.

Pour chaque série de jets de sept mètres, les joueurs autorisés à tirer et les gardiens de but autorisés sont les joueurs inscrits sur la feuille de match, qui ne sont pas disqualifiés ou temporairement exclus au coup de sifflet final de la rencontre.

Les infractions graves commises pendant la période des jets de sept mètres doivent, dans tous les cas, être sanctionnées par une disqualification. En cas de disqualification ou de blessure d'un tireur ou d'un gardien de but, un remplaçant habilité à jouer doit être désigné.

Pendant les tirs respectifs, seul le tireur, le gardien de but désigné et les arbitres peuvent se trouver sur la moitié du terrain concerné.



COMITÉ
HAUTS DE SEINE
FFHANDBALL

